



Etat de la pauvreté monétaire des allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes entre 2021 et 2024

ABSTRACT

La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions françaises les moins touchées par la pauvreté monétaire avec moins de 30% de sa population allocataire Caf en situation de bas revenus pour l'année 2024, en-deçà de la moyenne nationale à 32,6 %. Cette pauvreté est croissante sur l'ensemble du territoire français (+ 0,4 pt entre 2021 et 2024), mais davantage marquée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,6 pt). Si cette accentuation de la pauvreté est présente sur l'ensemble des douze départements de la région, la pauvreté est mesurée de manière différente entre Est, Ouest et Sud : un taux de bas revenus moins élevé à l'Est et une pauvreté très marquée au Sud et au Nord-Ouest (24,2 % en **Haute-Savoie** contre 36,6 % dans **l'Allier**).

Les profils les plus touchés par la pauvreté sont les allocataires sans conjoints, qu'ils s'agissent des personnes seules sans enfants ou des monoparents : le taux de bas revenus des monoparents de la région est de 56 %, contre 19 % pour les couples avec enfants.

On note également une précarité plus marquée dans les communes urbaines (38 %) que dans les communes intermédiaires (19 %) et rurales (24 %).

Groupe de travail : Landry PANDA ZOUANY-OUAZIN (Caf 01), Kenneth KY (Caf 26), Eric FARNAULT (Caf 38), Séverine REYNAUD (Caf 43), Corinne THONAT (Caf 63), Virginie GIRAUD (Caf 69), Adeline LE GRIX DE LA SALLE (Caf 73), Simon MARSAN (Caf 73), Léo TERRASSE-CARIO (Caf 73)

Rédacteurs : Adeline LE GRIX DE LA SALLE et Léo TERRASSE-CARIO (Caf 73)

Données chiffrées et cartographies : Simon MARSAN (Caf 73)

Table des matières

I.	Contexte de l'étude et méthodologie.....	3
II.	Auvergne-Rhône-Alpes, une région moins touchée par la pauvreté	6
A.	Un taux de pauvreté moindre par rapport au niveau national	6
B.	Une situation qui se dégrade néanmoins depuis quelques années.....	8
1.	Augmentation globale du taux de bas revenus depuis 2021	8
2.	Des impayés de loyer de plus en plus nombreux et coûteux en Auvergne-Rhône-Alpes.....	8
C.	Des disparités régionales importantes	9
1.	Une région riche mais avec d'importantes inégalités monétaires	9
2.	Des territoires en difficulté à l'ouest et au sud de la région : niveau de vie médian, taux de pauvreté et intensité de la pauvreté	11
III.	Des profils d'allocataires particulièrement touchés par la pauvreté.....	17
A.	Les monoparents, un public en difficulté, de plus en plus nombreux	17
B.	Les isolés sans enfant, profil récurrent de la pauvreté	18
C.	Une pauvreté qui touche les familles nombreuses (3 enfants ou plus).....	19
D.	Une augmentation de la pauvreté chez les plus de 50 ans et une amélioration chez les moins de 30 ans	20
E.	Des travailleurs pauvres qui peinent à se sortir de la précarité.....	21
IV.	Une approche géographique sectorielle	22
A.	Le caractère urbain de la pauvreté.....	22
B.	Zoom sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	24
V.	Une difficulté pour les allocataires à bas revenus à sortir de la précarité.....	24
VI.	Effets de la redistribution sur la pauvreté	25

I. Contexte de l'étude et méthodologie

En économie, il existe quatre indicateurs afin de mesurer la pauvreté de la population française :

- La **pauvreté monétaire** est une mesure relative de la pauvreté qui consiste à fixer un montant théorique en dessous duquel on estime qu'il n'est pas possible de subvenir à l'intégralité de ses besoins. En France (et plus largement dans les pays de l'Europe et de l'OCDE), ce seuil est égal à 60% du niveau de vie médian¹ des ménages français hors étudiants. En 2021, 14,5% de la population française était sous ce seuil et ce chiffre est passé à **15,4%** en 2023 (16,2% au niveau européen).
- La **privation matérielle et sociale** est définie comme la part de personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En 2024, **12,7%** de la population était dans cette situation en France.
- Le **sentiment de pauvreté**, qui met en évidence une insécurité sociale durable et une vision dégradée de son avenir, concerne **17,4%** de la population française. C'est un indicateur subjectif basé sur le ressenti individuel de sa situation économique et sociale à un moment précis. Il peut notamment être lié à une situation économique difficile (perte d'emploi, baisse de revenu, hausse des dépenses, ...), et surtout par une vision personnelle de soi-même et de la réussite sociale et économique.
- La **pauvreté institutionnelle (ou administrative)** est la forme de pauvreté la moins connue et fait référence à l'ensemble des individus couverts par un minima social tel que le RSA ou l'AAH.

Cette étude menée par le Prose Auvergne-Rhône-Alpes porte sur la pauvreté monétaire, en utilisant les notions de seuil de bas revenus et de fragilité économique, indicateurs Caf similaires au seuil de pauvreté monétaire de l'Insee.

En Auvergne-Rhône-Alpes, on constate des disparités entre les départements des anciennes régions. Les départements de l'ancienne Auvergne sont généralement plus touchés par des situations de précarité, et par une pauvreté plus intense, que les départements de l'ancienne région Rhône-Alpes.

La pauvreté semble plus marquée dans les foyers sans conjoint (allocataires seuls sans enfant et monoparents) et dans les familles nombreuses.

Enfin, on observe une précarité durable (entre 2021 et 2024) dont il est difficile de s'extraire, même pour les foyers dans lesquels au moins une personne travaille.

Cette étude a pour objectif d'identifier, quantifier et caractériser la pauvreté monétaire des allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes au travers d'analyses statistiques sur les 4 dernières années.

¹ Le niveau de vie est une méthodologie de calcul permettant de comparer les ressources financières des ménages/foyers de taille et de composition différentes. C'est une méthodologie commune aux pays de l'union européenne (et plus largement les pays de l'OCDE), de même que l'indicateur de pauvreté monétaire et de privation matérielle qui permettent des comparaisons entre pays.

Champ de l'étude

Les données sont issues des fichiers des Caf à fin décembre 2024, données consolidées à 6 mois.

Pour cette étude, les étudiants, les allocataires de plus de 65 ans et ceux pour qui les données sont inconnues ou incomplètes (notamment sur les ressources) sont écartés du champ d'observation. En effet, les étudiants sont exclus car ils peuvent dépendre en partie ou en totalité de l'aide financière de leur famille. Leur situation est mal connue et diffère d'une situation de précarité durable. Les allocataires de plus de 65 ans sont également en dehors du champ car leurs ressources sont mal appréhendées. Ainsi, sur les 1,5 million de foyers allocataires d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2024 seulement 88% d'entre eux ont été retenus dans notre champ d'étude, soit un total de **1,36 million de foyers et 3,5 millions de personnes couvertes**.

Seuil de bas revenus / Seuil de pauvreté

Ce seuil est un montant théorique calculé sur la base du niveau de vie médian français. Généralement, on retient un montant équivalant à 60% de niveau de vie médian.

Le seuil de bas revenus (Caf) et le seuil de pauvreté (Insee), diffèrent légèrement quant à leur conception méthodologique :

- 1) L'indicateur Caf est calculé avant impôt alors que celui de l'Insee l'est après impôt.
- 2) La méthodologie de calcul du niveau de vie pour les familles monoparentale est différente.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise l'intégralité des ressources du foyer par le nombre d'unités de consommation (UC). Il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage. Cette pondération est la suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du foyer allocataire,
- 0,5 UC pour les autres personnes à charge de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants à charge de moins de 14 ans,
- 0,2 UC en plus pour les familles monoparentales => appliqué en Caf mais pas à l'Insee

Ces différences méthodologiques expliquent la différence des montants identifiés pour les seuils de bas revenus et de pauvreté.

Année	Seuil de bas revenus (Caf)	Seuil de pauvreté (Insee)
2021	1 135 €	1 158 €
2022	1 167 €	1 216 €
2023	1 253 €	1 288 €
2024	1 307€	ND*

*Pas encore calculé, pour le moment on utilise celui de 2023

Niveau de vie

Le niveau de vie d'un foyer allocataire est son revenu mensuel par unité de consommation du foyer. Par exemple, un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (foyer de 2,1 UC) percevant 3 150 € mensuellement a un niveau de vie égal à 1 500€. C'est ce niveau de vie que l'on compare au seuil de bas revenu pour déterminer si un foyer allocataire est considéré comme étant à bas revenus ou non.

Taux de bas revenus / Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté de l'Insee est le rapport entre le nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus sur le nombre total de ménage présent sur le territoire observé.

Le taux de bas revenus ne prend en compte que les foyers couverts par une prestation Caf. On souhaite étudier l'intégralité des individus, il faut donc raisonner non pas en termes de foyer allocataire mais en nombre de personnes couvertes, autrement dit comptabiliser chacune des personnes présentes dans les différents foyers.

Champs d'étude et définitions

Somme des personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenus
Ensemble de la population couverte par au moins une prestation légale de la Caf

La Caf couvre environ 47% de la population française.

Département	Personnes couvertes	Population totale	Taux de couverture
AIN	288 934	671 289	43,0%
ALLIER	138 332	334 715	41,3%
ARDECHE	141 322	333 229	42,4%
CANTAL	49 081	144 399	34,0%
DRÔME	244 966	521 432	47,0%
ISERE	635 607	1 291 380	49,2%
LOIRE	381 384	772 041	49,4%
HAUTE LOIRE	95 032	228 161	41,7%
PUY DE DOME	303 232	664 385	45,6%
RHONE	1 019 890	1 907 982	53,5%
SAVOIE	192 220	445 288	43,2%
HAUTE-SAVOIE	321 348	849 583	37,8%
Auvergne-Rhône-Alpes	3 811 348	8 163 884	46,7%

Une large partie de son action publique de redistribution monétaire concerne particulièrement les personnes les plus fragiles. Par définition, la part de population allocataire dite pauvre (taux de bas revenus Caf) est plus élevée que la part des personnes en situation de pauvreté dans l'ensemble de la population (taux de pauvreté Insee).

À titre de comparaison, pour la France métropolitaine en 2023, 15,4% de la population est en-dessous du seuil de pauvreté, tandis que 33% de la population allocataire Caf fait partie d'un foyer à bas revenus.

Allocataires fragiles

Un foyer allocataire est dit fragile quand il passe au-dessus du seuil de bas revenus uniquement après prise en compte des prestations légales dans ses ressources

Cela permet non seulement de démontrer l'impact positif direct des politiques redistributives sur le niveau de vie des ménages, mais aussi de prendre en compte ces publics dans les mesures de la pauvreté : des situations économiques précaires susceptibles de se dégrader et fortement dépendantes des prestations légales. **Sans les politiques redistributives, le taux de pauvreté en France (en 2023) passerait de 15,4% à 21,7%.**

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est un indicateur permettant d'appréhender l'accentuation de la pauvreté sur un territoire au travers du montant, plus ou moins important, des niveaux de vie des personnes en situation de pauvreté :

$$\frac{\text{seuil de bas revenus} - \text{niveau de vie médian des foyers allocataires à bas revenus}}{\text{seuil de bas revenus}}$$

Plus la valeur de l'indicateur sera proche de 1 et plus l'intensité sera élevée, plus les niveaux de vie des foyers seront faibles.

II. Auvergne-Rhône-Alpes, une région moins touchée par la pauvreté

A. Un taux de pauvreté moindre par rapport au niveau national

En 2024 en France métropolitaine, un tiers des personnes connues par la Caf sont considérées comme pauvres au sens de la pauvreté monétaire : elles résident dans un foyer vivant sous le seuil de bas revenus.

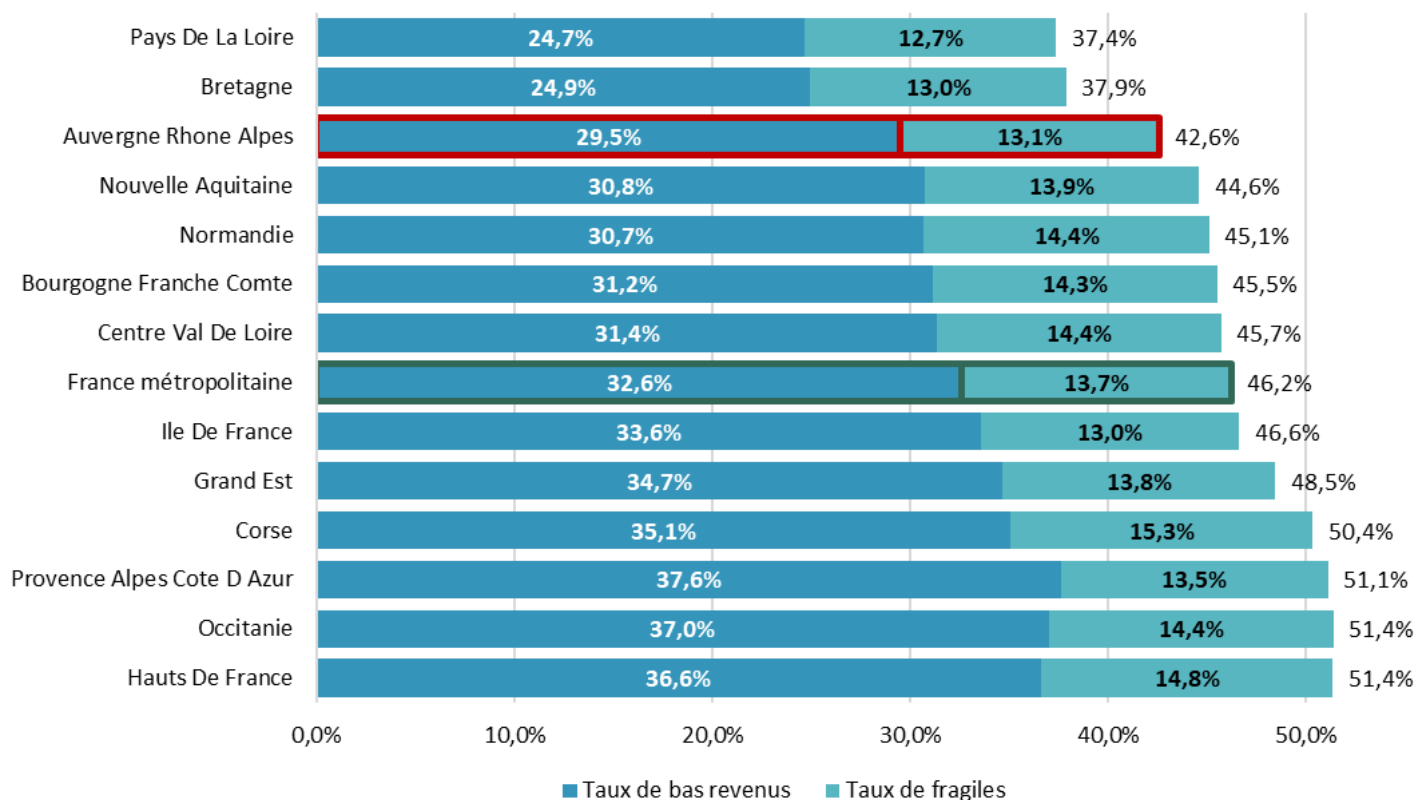
En ajoutant les 13,7 % en situation de fragilité, cela porte le nombre de personnes couvertes par la Caf en situation de précarité ou pauvreté à 46,2 %. Dans quatre régions françaises, plus d'une personne sur deux appartient à ces foyers précaires.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un peu plus d'un million de personnes couvertes par la Caf vivent sous le seuil de bas revenus, soit 30 % de la population allocataire régionale. 462 000 personnes sont en situation de fragilité (13 %), passant au-dessus du seuil de bas revenus seulement grâce aux prestations familiales.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est proportionnellement la 3^{ème} région la moins pauvre de France, après les Pays de Loire et la Bretagne. Elle affiche 3 points de moins que la France métropolitaine et 8 points de moins que les régions Hauts-de-France et Occitanie qui atteignent le taux de précarité (bas revenus et fragiles) le plus élevé.

La couverture MSA, particulièrement élevée dans le Cantal par exemple, est à prendre en compte et constitue un léger biais dans l'étude : 8 % des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes bénéficiant de prestations sociales non contributives sont couverts par la MSA et sont exclus de l'étude.

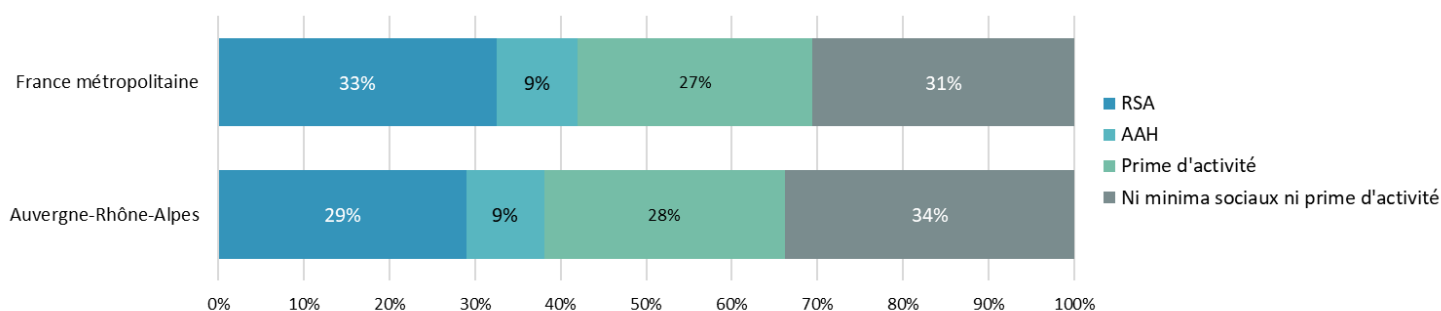
Graphique 1 – Taux de bas revenus et de fragiles 2024 par région



Lecture du graphique : En France métropolitaine, 32,6 % de la population vivant dans un foyer allocataire Caf est concernée par une situation de bas revenus en 2024. Cette part est de 29,5 % pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2024, parmi les personnes vivant dans un foyer Caf en situation de bas revenus, seulement 38 % d’entre elles font partie d’un foyer bénéficiaire d’au moins un minima social Caf (RSA / AAH). C’est 4 points de moins qu’en France métropolitaine (42 %).

Graphique 2 – Répartition des personnes couvertes par des foyers à bas revenus en 2024



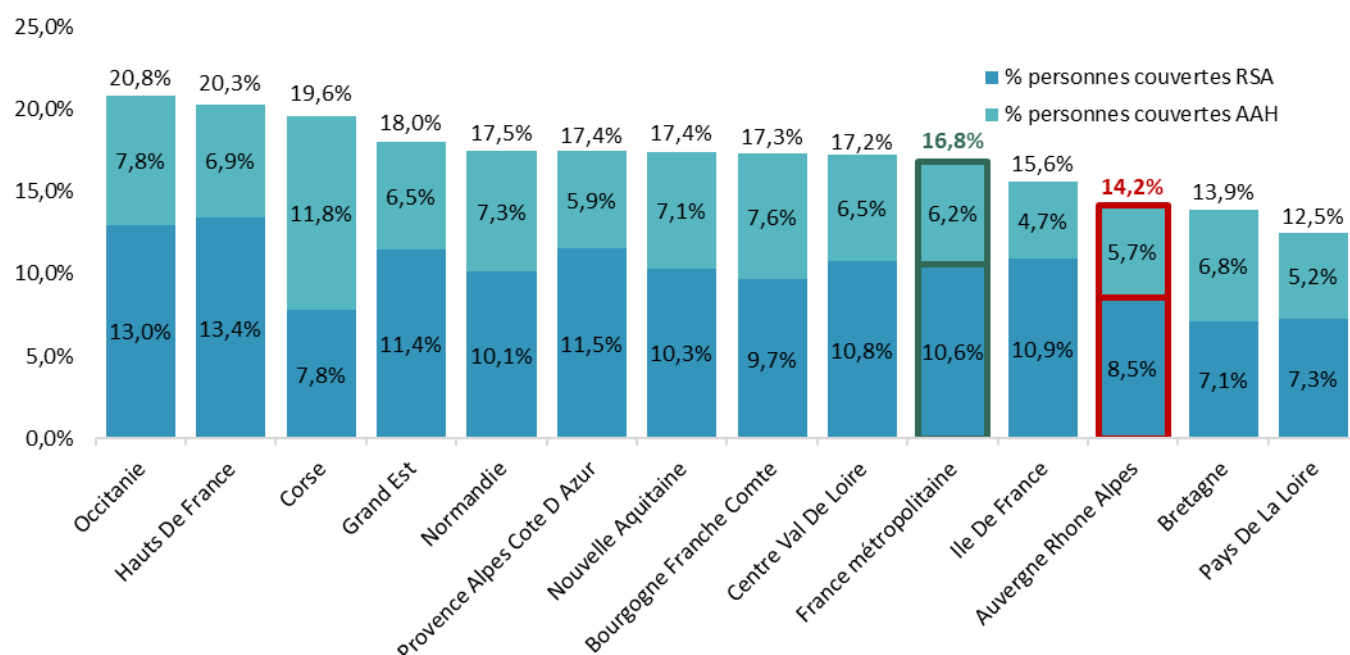
Lecture du graphique : En France métropolitaine, 42 % de la population vivant dans un foyer à bas revenus perçoit un minimum social en 2024, contre 38 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

Contrairement à une idée reçue, une grande majorité des personnes vivant sous le seuil de bas revenus ne perçoivent pas de minima social et un tiers n’a pas recours au RSA. La pauvreté s’étend donc bien au-delà des personnes en situation de handicap et de grande précarité couverte pas les minima sociaux.

En revanche, la quasi-totalité des personnes en situation de pauvreté institutionnelle se retrouvent en situation de pauvreté monétaire. De ce fait, un territoire où le nombre de bénéficiaire du RSA ou de l’AAH est important va mécaniquement afficher un important taux de pauvreté institutionnelle et monétaire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2024, les minima sociaux couvrent près de 530 000 personnes, soit 6,5 % de la population totale (7,9 % en France métropolitaine) et 14,2 % de la population Caf (16,8 % en France métropolitaine).

Graphique 3 – Part de la population Caf couverte par les minimas sociaux



Lecture du graphique : En France métropolitaine, 16,8 % de la population couverte par la Caf perçoit un minima social Caf, contre 14,2% en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pourquoi cette pauvreté ne recule plus et même gagne du terrain d'année en année ? Quels sont les territoires et les publics les plus touchés ? Et pourquoi ceux-là en particulier ?

La suite de la présente étude apportera un faisceau de réponses à ces différents questionnements au travers d'un certain nombre d'éléments chiffrés permettant de caractériser la pauvreté et de mieux en comprendre ses fondements.

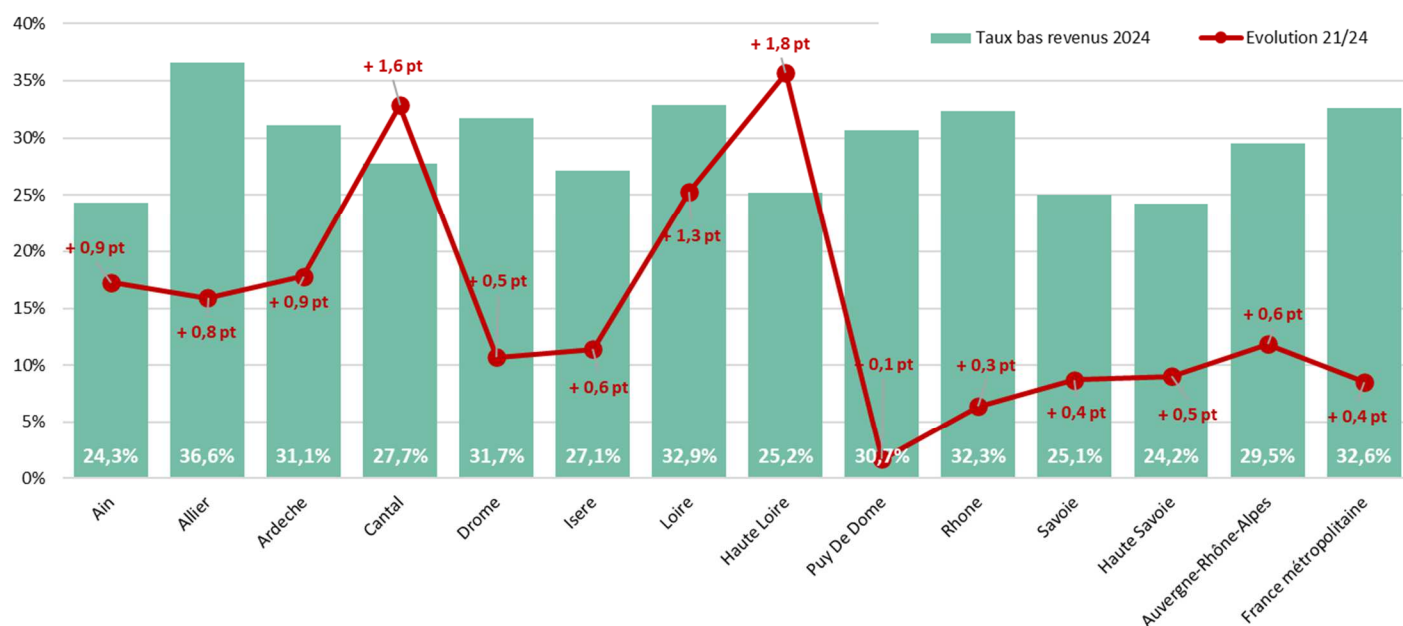
B. Une situation qui se dégrade néanmoins depuis quelques années

1. Augmentation globale du taux de bas revenus depuis 2021

Malgré un taux de personnes couvertes en situation de bas revenus parmi les plus bas des régions françaises, la région Auvergne-Rhône-Alpes affiche une hausse légèrement plus élevée qu'en France métropolitaine par rapport à 2021 avec + 0,6 point en 3 ans.

Tous les départements de la région subissent une augmentation de leur taux de bas revenus, et on observe dans certains départements comme **le Cantal** et **la Haute-Loire** qui bénéficiaient de taux relativement bas, des hausses de près de 2 points.

Graphique 4 – Taux de bas revenus entre 2021 et 2024



Lecture du graphique : En Haute-Loire, le taux de bas revenus a augmenté de 1,8 point entre 2021 et 2024, pour atteindre 25,2%

2. Des impayés de loyer de plus en plus nombreux et coûteux en Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes, 34 500 impayés de loyer ont été comptabilisés en 2024, avec un montant moyen de 1 700 €.

Sur la région, le nombre d'impayés de loyer a augmenté de 4,4 % entre 2021 et 2024, et le montant moyen de 6,2 %, soit une hausse de 11 % du montant total des impayés. Cette progression est plus élevée qu'au niveau national qui affiche + 8% sur trois ans. **Cet indicateur est un marqueur de l'accentuation de la précarité dans la région.**

On constate des comportements atypiques parmi les départements de la région.

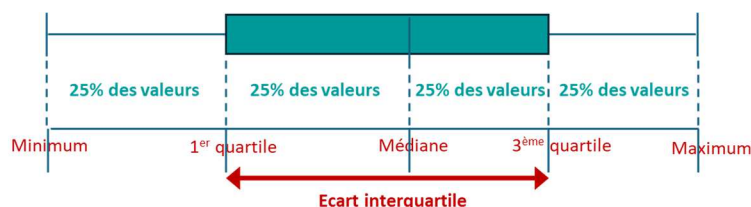
Dans **le Puy-de-Dôme**, une hausse significative est observée en nombre et en montant moyen. Dans **le Rhône**, l'augmentation du montant moyen des impayés entraîne une hausse de 15% du montant total des impayés.

A l'inverse, dans **la Haute Loire**, la baisse du nombre d'impayés a baissé de 25 % en trois ans, mais avec de tout petits volumes (1% des impayés régionaux). Dans **le Cantal**, les impayés sont moins nombreux (- 15 %), mais avec un montant moyen plus élevé (+ 21 %).

C. Des disparités régionales importantes

1. Une région riche mais avec d'importantes inégalités monétaires

L'une des mesures statistiques permettant d'estimer les disparités au sein d'une population est de faire le rapport entre les valeurs du premier quartile et celle du troisième quartile : ce rapport est appelé rapport interquartile.



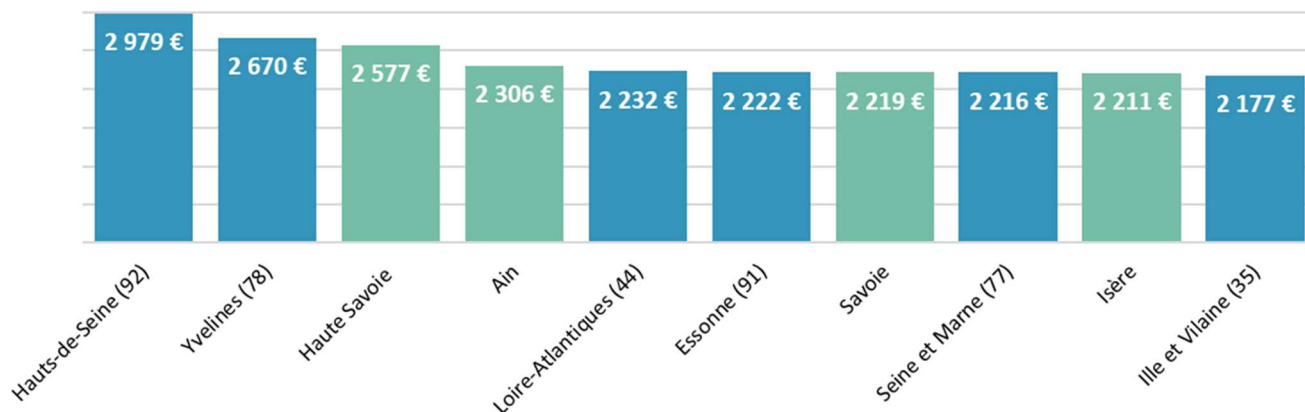
Le premier quartile est un montant tel que 25% de la population a un niveau de vie en-deçà du montant, contre 75% au-dessus, et le troisième quartile est tel que 75% de la population est en-deçà du montant, contre 25% au-dessus.

Une importante différence entre le troisième et le premier quartile des niveaux de vie traduit une inégalité élevée des niveaux de vie d'un territoire. Calculer le rapport entre le troisième et le premier quartile (rapport interquartile) permet de savoir à quelle proportion les 25% des allocataires les plus aisés ont un meilleur niveau de vie que les 25% des allocataires les plus en difficulté.

En complément du rapport interquartile, nous pouvons aussi calculer l'écart interquartile qui se calcule en faisant la différence entre la valeur du 3^{ème} quartile moins la valeur du 1^{er}.

Concernant le niveau de vie des allocataires Caf, la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des plus riches de France avec un 3^{ème} quartile de niveau de vie à 2 120 € (juste derrière l'Île-de-France avec 2 170 € et les Pays de la Loire avec 2 145 €). Quatre départements de l'ex-région Rhône-Alpes se situent parmi les 10 plus hauts 3^{ème} quartiles des niveaux de vie français.

Graphique 5 – Top 10 des 3^{ème} quartiles des départements français en 2024



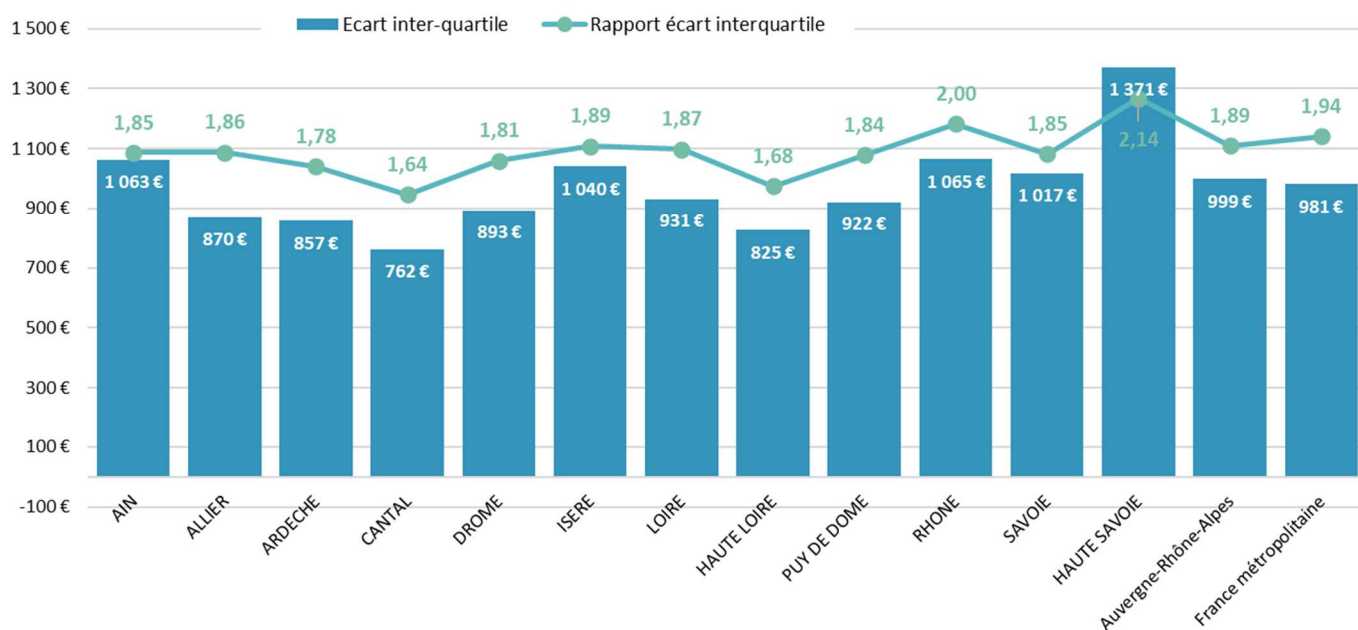
Lecture du graphique : En 2024, les 25% les plus riches allocataires hauts-savoyards ont un niveau de vie supérieur à 2 577 €.

En France, le rapport interquartile est de 1,94 : le quart des allocataires Caf métropolitains les plus aisés gagnent, en moyenne, 1,94 fois plus que les 25 % les moins fortunés pour un montant d'écart moyen équivalent à 981 € de niveau de vie.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce rapport est quasiment équivalent (1,89) mais l'écart est plus élevé (999 €).

Le Rhône avec la Métropole de Lyon et **la Haute-Savoie** avec sa proximité de la Suisse affichent un rapport supérieur à 2. Mais d'autres départements comme **l'Ain**, **la Savoie**, **le Puy-De-Dôme**, **la Drôme** ou même **l'Allier** présentent des rapports interquartiles presque équivalents à ceux de **l'Isère** et de **la Loire** (1,89 et 1,87).

Graphique 6 – Ecart et rapport interquartile des niveaux de vie des allocataires d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, il y a 981 € d'écart entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile, 25% des foyers allocataires les plus aisés sont 1,94 fois plus riches que les 25% des foyers allocataires les plus pauvres.

L'écart interquartile se situe au-dessus de 1 000€ dans l'Est de la région (**Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Ain et Isère**).

Une explication peut être le dynamisme économique de ces zones. En effet, une zone avec peu de chômage et avec de nombreux emplois qualifiés à forte valeur ajoutée bénéficierait d'une part de population à plus haut salaire que dans des zones moins dynamiques. Mais les personnes peu qualifiées et en situation d'emploi précaire ne profiteraient pas de ces hauts salaires d'où un écart interquartile plus élevé.

2. Des territoires en difficulté à l'ouest et au sud de la région : niveau de vie médian, taux de pauvreté et intensité de la pauvreté

Pour analyser les divergences territoriales en termes de pauvreté monétaire au sein de la région, nous utiliserons conjointement 4 indicateurs :

- *Le montant du niveau de vie médian de l'ensemble des allocataires Caf*
- *Le montant du niveau de vie médian des allocataires Caf en situation de bas revenus*
- *Le taux d'allocataires Caf en situation de bas revenus*
- *L'intensité de la pauvreté*

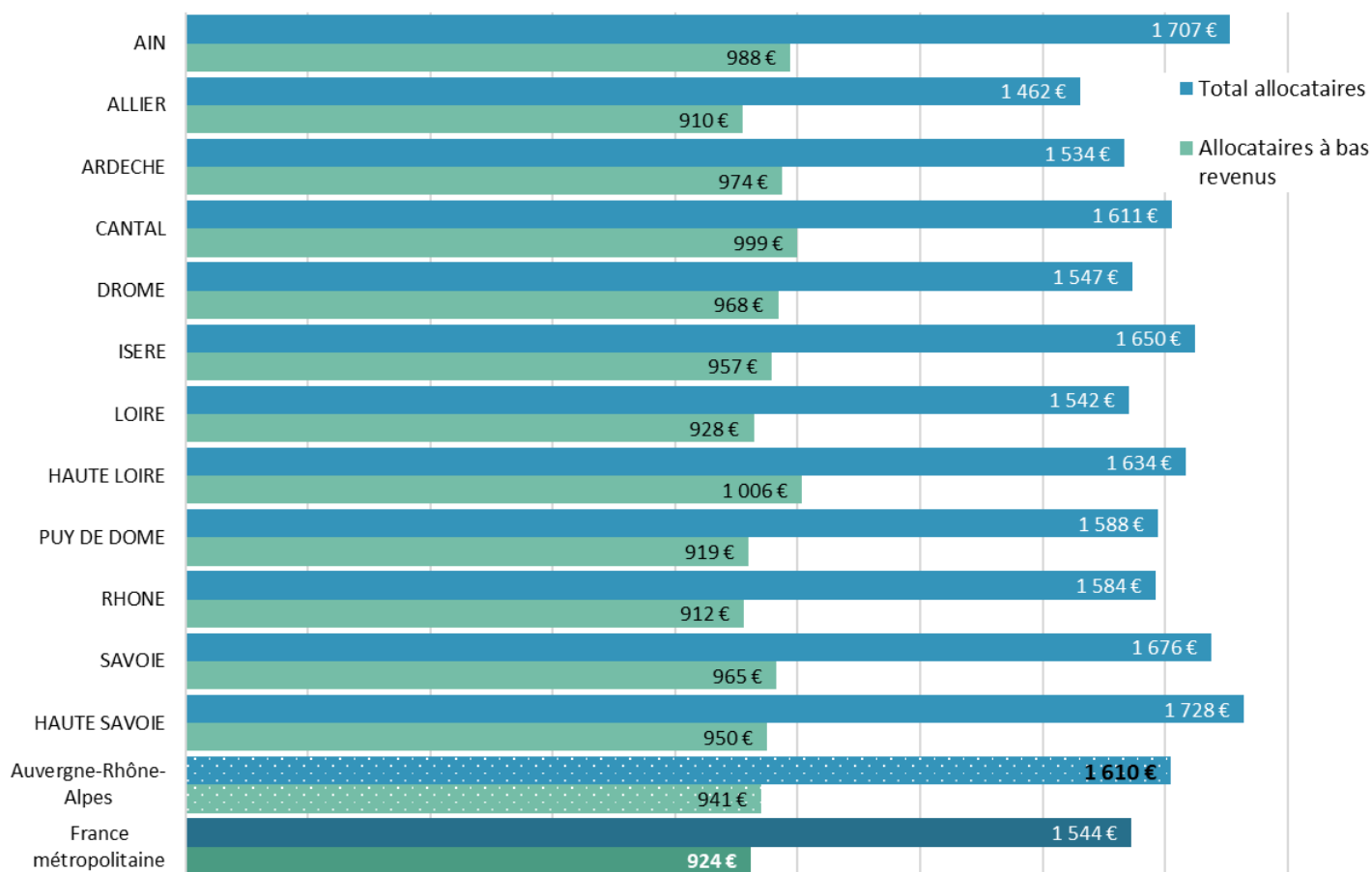
a) Niveau de vie médian de l'ensemble des allocataires Caf

Les niveaux de vie de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont globalement plus élevés qu'au national : le niveau de vie médian des allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2024 est de 1 622 € contre 1 553 € au national, soit un écart de près de 5%.

Quatre zones géographiques distinctes peuvent être établies :

- Un **secteur Nord-Est**, composé de **l'Ain**, de **la Savoie**, de **la Haute-Savoie** et de **l'Isère**, où la pauvreté est significativement moins présente et moins forte que dans le reste de la région. Ces quatre départements affichent des **niveaux de vie médians sur l'ensemble des allocataires Caf supérieurs aux autres territoires** avec des montants systématiquement au-dessus des 1 650 €, arrivant même à 1 728 € pour **la Haute-Savoie**.
- Une **zone Sud** avec **la Drôme** et **l'Ardèche** où la pauvreté est fortement présente mais avec une intensité relative. Ces deux départements sont à l'opposé du secteur Nord-Est, avec **deux des quatre plus bas niveaux de vie médians de la région** aux alentours de 1 540 €.
- Une partie Ouest avec une pauvreté ambivalente qui est **soit très fortement marquée soit relativement faible**. **Le Cantal**, **le Puy-de-Dôme** et **la Haute Loire** affichent des niveaux de vie médians satisfaisants aux alentours de 1 600 €, contrairement aux deux derniers départements de cette **moitié Est (Allier et Loire)** qui viennent compléter le top 4 des **plus bas niveaux de vie médians de la région** : 1 462 € pour **l'Allier** (le plus bas), et 1 542 € pour **la Loire** (tout juste entre **l'Ardèche** et **la Drôme** ; au niveau de la moyenne métropolitaine)
- Un dernier territoire atypique, le **département du Rhône**. En raison de la présence de l'important centre urbain de la ville de Lyon, ce territoire affiche des résultats très élevés dans les deux extrêmes de la pauvreté, le plaçant en globalité dans la **moyenne des territoires** (niveau de médian à 1 585 €) mais qui tend très fortement vers une situation de grande précarité dès lors que l'on se coupe des individus aisés.

Graphique 7 – Niveau de vie médian des allocataires d’Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, le niveau de vie médian de l'ensemble des allocataires est plus élevé de 620 € (1 554€ - 924€) que le niveau de vie médian des foyers allocataires à bas revenus.

Ce premier indicateur (niveau de vie médian) n'est pas suffisant pour dresser un portrait exhaustif de la pauvreté monétaire au sein de la région.

b) Niveau de vie médian des allocataires Caf en situation de bas revenus

Le 2^{ème} indicateur concerne la population à bas revenus. On constate une nette baisse de la dispersion des montants de niveaux de vie médians entre les différents territoires² de la région.

La grande majorité des départements affichent un niveau médian de ses allocataires à bas revenus compris entre 950€ et 1 000€, exceptés quatre d'entre eux :

- **L'Allier** qui reste le département **le plus pauvre** avec un niveau de vie médian (des allocataires à bas revenus) de 910€.
- **Le Puy-de-Dôme et le Rhône**, identifiés comme proche de la médiane régionale des niveaux de vie globaux, mais qui affichent de faibles de faibles niveaux de vie des allocataires à bas revenus (respectivement 919 € et 912 €). L'atypie du **département du Rhône** est mise en avant quant à son **importante hétérogénéité des allocataires** sur son territoire. En effet, la médiane des niveaux de vie est proche de la médiane régionale, mais celle des allocataires à bas revenus est bien plus faible (912€).

² Ecart type des médianes des niveaux de vies médian de l'ensemble des allocataires : 78
Ecart type des médianes des niveaux de vies médian des allocataires à bas revenus : 33

- **La Loire**, identifiée parmi les départements les plus précaires avec un **niveau de vie faible** d'un point de vue générale mais aussi au regard de ses allocataires bas revenus (928 €).

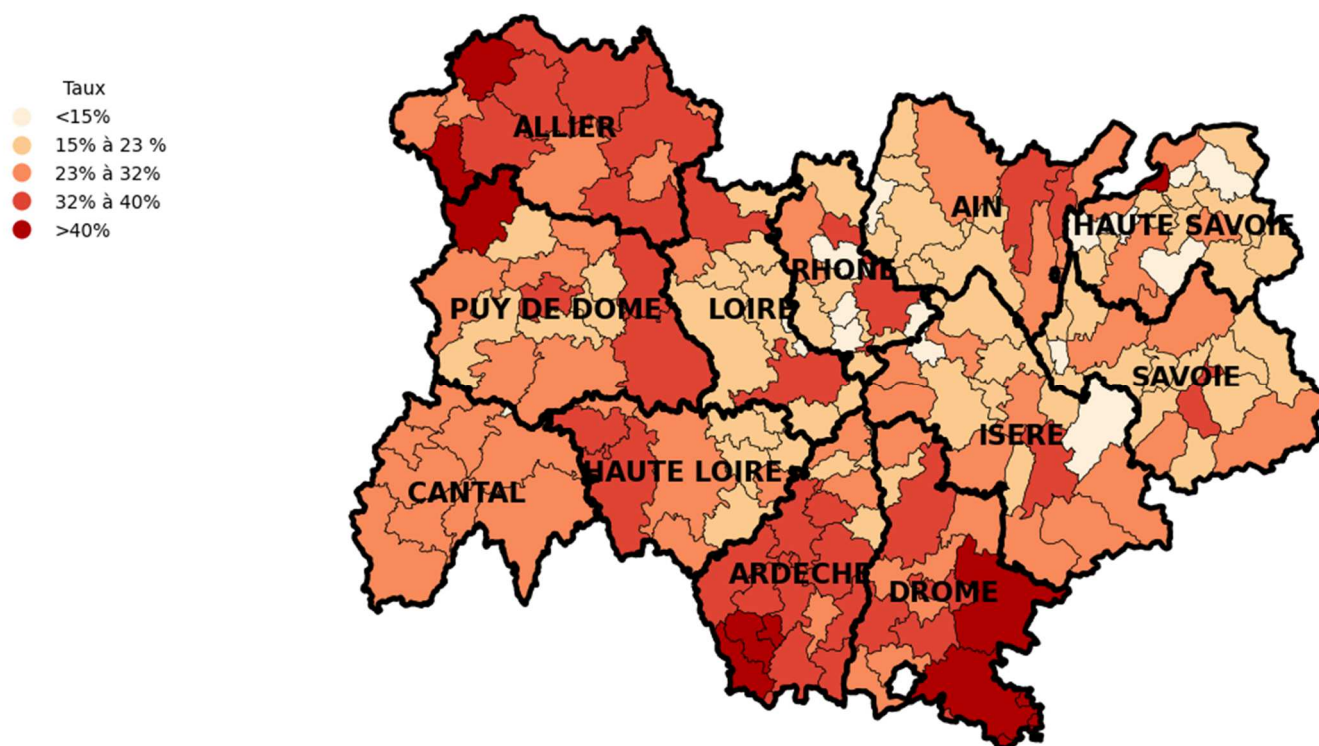
Ce second indicateur (**niveau de vie médian des allocataires à bas revenus**) modifie donc la **composition départementale de la région**. En effet, les quatre départements de la zone Est distingués page 11 comme disposant d'un niveau de vie supérieur sont remplacés par **le Cantal** et **la Haute-Loire**, deux territoires identifiés précédemment comme étant au niveau de la médiane régionale. **La Haute-Loire** est le seul département à conserver un niveau de vie supérieur à 1 000 € pour sa population à bas revenus, suivie de très près par le Cantal à 999 €.

Ce second indicateur nous permet de confirmer la situation particulière du **département du Rhône** ainsi que la pauvreté avérée des départements les plus précaires. Mais il donne une interprétation mitigée quant aux territoires médians et ceux censées être les plus aisées.

c) [Le taux d'allocataires Caf en situation de bas revenus](#)

Pour compléter l'étude, il faut mesurer l'importance de la pauvreté elle-même sur les différents territoires. L'évaluation de la pauvreté d'un territoire dépend du niveau de vie médian des allocataires à bas revenus, mais aussi du taux de personnes en situation de bas revenus.

Carte 1 : Taux de bas revenus par EPCI en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



Il est intéressant de comparer **la Haute-Savoie** avec les deux territoires de la zone Sud :

- **La Haute-Savoie** affiche un niveau de vie médian des allocataires à bas revenus relativement bas. Mais la population concernée par cette situation de pauvreté est limitée avec un taux de pauvreté moyen sur l'ensemble du département à 24% (le plus faible de la région).
- Les départements de **l'Ardèche** et de **la Drôme** bénéficient d'un niveau de vie médian des allocataires dans les plus hauts de la région et un nombre très important de personnes en situation de bas revenus avec un taux de bas revenus de 31%.

Autrement dit, **la Haute-Savoie** est peu touchée par la pauvreté en proportion de la population allocataire mais les personnes concernées par cette situation ont un niveau de vie relativement bas. A l'inverse, **la Drôme** et **l'Ardèche** sont fortement touchés par la pauvreté avec un grand nombre d'individus vivant dans un foyer à bas revenus mais ont un niveau de vie plus élevé que la majorité des foyers dans cette situation.

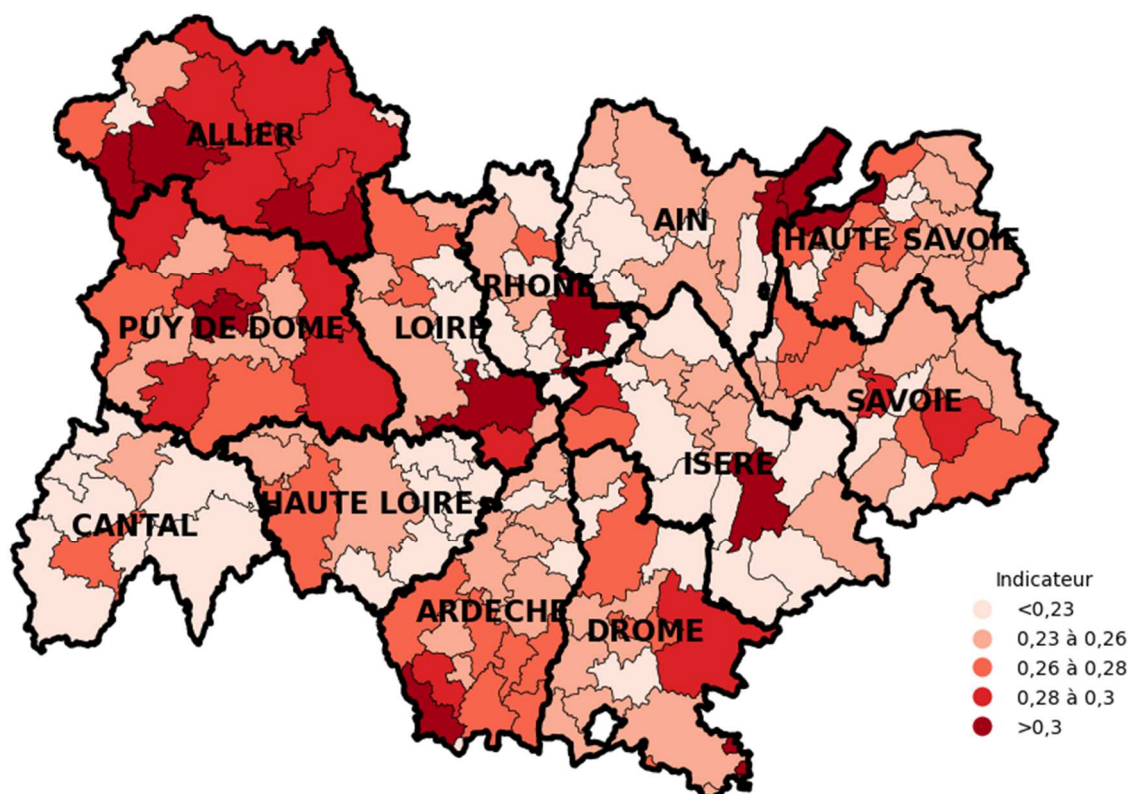
De manière générale, en 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes dénombre 30% de sa population allocataires Caf en situation de bas revenus, légèrement en-dessous de la moyenne nationale à 33%, avec une répartition des personnes en situation de bas revenus très hétérogène suivant le découpage territorial :

- Trois des quatre départements du **secteur Nord-Est (Ain, Savoie et Haute-Savoie hors Isère)** affichent des taux de **bas revenus parmi les plus faibles** aux alentours de **24 % - 25 %**.
On peut noter des divergences importantes au sein même des départements comme en **Haute-Savoie** où certains EPCI sont très faiblement touchés par la pauvreté alors que ceux proches de la frontière Suisse le sont beaucoup plus (comme pour **l'Ain**).
- La **partie Ouest est très fortement marquée par la pauvreté** avec trois départements au-dessus des 30 % dont le **Puy-De-Dôme** (31 %), la **Loire** (33 %) et **l'Allier** (36 %, le plus élevé) :
 - Visuellement, **la Loire** semble peu touchée par la pauvreté avec une majorité d'EPCI ayant un taux de bas revenus entre 15 % et 23 %. Mais l'EPCI de Saint-Etienne qui pèse fortement dans la région fait passer l'ensemble du département à plus de 30 %.
 - **L'Allier** est un territoire où la pauvreté est généralisée, la quasi-totalité des EPCI a un taux de personnes en situation de bas revenus supérieur à 32 %.
 - **Le Puy-De-Dôme** a une répartition très hétérogène des niveaux de vie par EPCI.
- Le **Rhône** démontre encore une fois son caractère particulier avec la Métropole de Lyon très impactée par la pauvreté, et avec des EPCI limitrophes très préservés. Au global, ce département est l'un des plus touché par la pauvreté avec **32 % de la population allocataire Caf en situation de bas revenus**.
- Les deux territoires du sud (**Drôme et Ardèche**) sont concernés par la pauvreté avec une grande partie des EPCI de ces départements où le taux de bas revenus dépasse les 30 %.

Avec ce dernier indicateur, l'analyse s'étaye et précise des phénomènes de pauvreté sur la région. Le découpage territorial semble correspondre à une réalité d'inégalité géographique quant à l'implantation de la pauvreté et des différents types de pauvreté qu'il peut exister.

d) L'intensité de la pauvreté

Carte 2 : Intensité de la pauvreté par EPCI en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



En moyenne, l'indicateur d'intensité de la pauvreté 2024 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est de 0,28 que l'on peut interpréter comme suit : en moyenne, les allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes en situation de bas revenus ont un niveau de vie médian équivalent à 72% du seuil de bas revenus. Le résultat régional est proche de celui obtenu au niveau national soit 0,29.

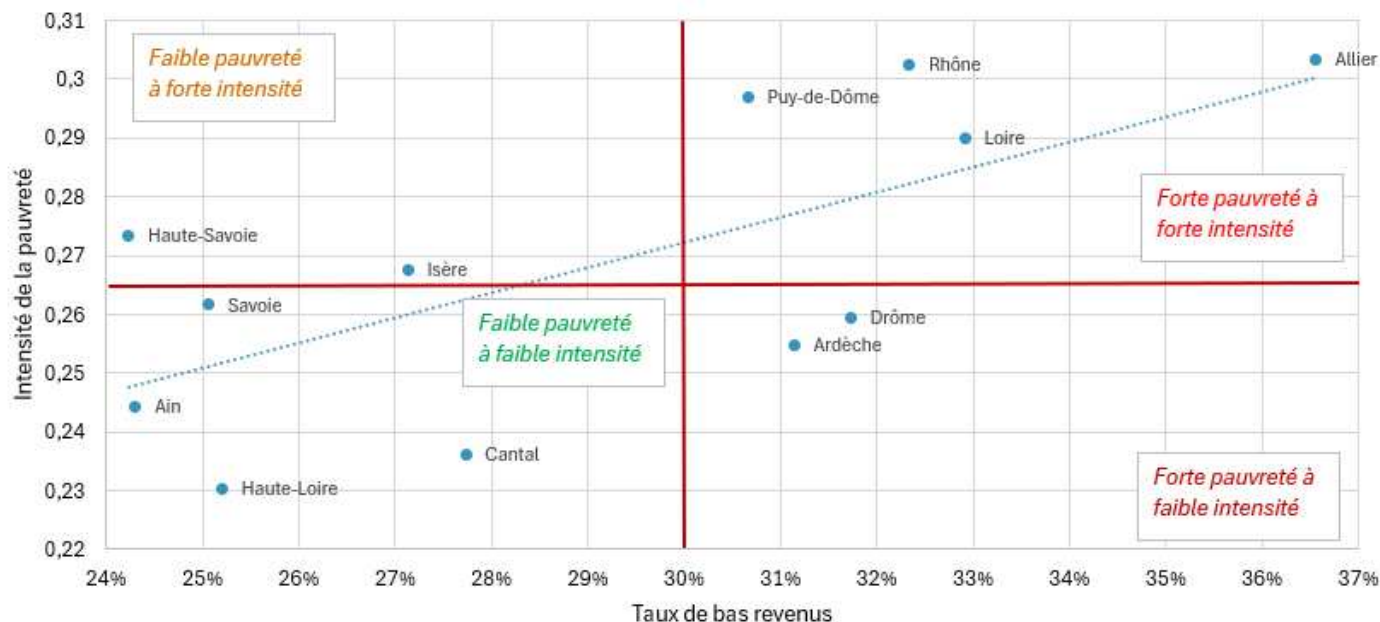
Cette intensité de la pauvreté est très variable selon les départements et les zones territoriales initialement présentées :

- Dans la partie Ouest, on trouve deux départements très précaires (l'Allier avec 0,3 et la Loire avec 0,29). Le Puy-De-Dôme, qui présentait un taux de pauvreté parmi les plus faibles, affiche une intensité forte (0,29). A l'inverse, la Haute-Loire bénéficie d'un indice d'intensité très bas (0,23) alors qu'elle avait un fort taux de personnes en situation de bas revenus.
- Le Rhône est de nouveau marqué par sa population à bas revenus qui, en plus d'être nombreuse, est aussi en situation de **grande précarité avec un indice de 0,3**. Le contraste entre la Métropole de Lyon et les EPCI limitrophes est marqué sur la carte de l'indice de pauvreté.
- Les territoires du Sud (Drôme et Ardèche), malgré de forts taux de bas revenus, ont un indice d'intensité de la pauvreté relativement bas (0,26). Les départements du Nord-Ouest qui se démarquaient avec de faible taux de pauvreté affichent de résultats similaires aux territoires du sud (0,26/0,27)
- La Haute-Savoie est davantage marquée par l'intensité de la pauvreté de ses habitants en situation de bas revenus que ceux habitant dans la Drôme ou en Ardèche.

e) Conclusion

En prenant les deux indicateurs principaux pour définir la pauvreté dans la région, à savoir le taux de bas revenus et l'intensité de la pauvreté chez les allocataires à bas revenus, nous pouvons caractériser les départements par le graphique ci-dessous.

**Graphique 8 : caractérisation des départements
par le croisement du taux de bas revenus et de l'intensité de la pauvreté**



L'Allier est le département où la pauvreté est la plus forte avec une proportion importante de personnes en situation de bas revenus et une intensité élevée de pauvreté : 36% de la population allocataire vit dans un foyer à bas revenus, dont le niveau de vie médian est de seulement à 70% du seuil de bas revenus.

Dans la catégorie des territoires à forte pauvreté et forte intensité, se trouvent **le Rhône, la Loire et le Puy-de-Dôme**, trois départements de la partie Ouest à mettre en opposition avec les deux autres départements de cette zone (**Haute-Loire et Cantal**) qui se retrouvent dans la catégorie des départements à faible pauvreté et faible intensité.

Les deux départements du sud, **la Drôme et l'Ardèche**, ont une pauvreté relative avec une part importante de leur population sous le seuil de bas revenus mais une population à bas revenus qui présente des niveaux de vies relativement élevés pour cette frange de la population.

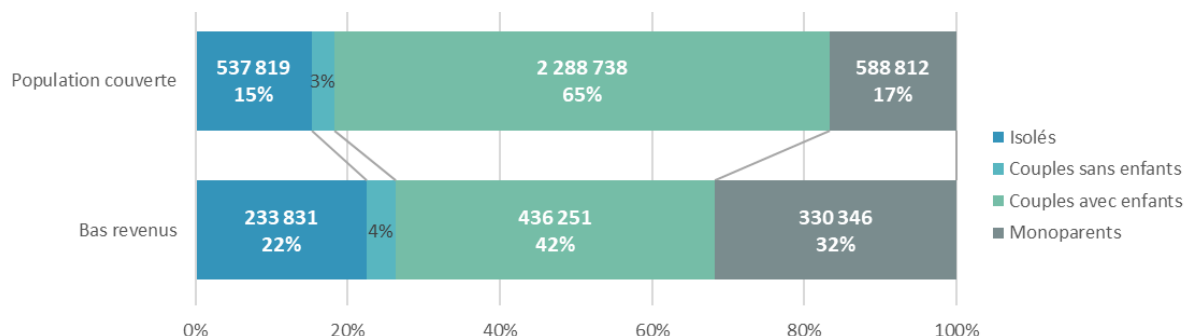
La pauvreté est très peu présente sur l'ensemble des départements de la zone Nord-Ouest. Mais **la Haute-Savoie et l'Isère** se situent dans la catégorie des départements à faible pauvreté mais à forte intensité. Le phénomène de pauvreté urbaine est l'une des explications, ce lien entre zones urbaines et intensité de la pauvreté pouvant aussi expliquer le fait que **l'Ain, le Cantal et la Haute-Loire** se retrouvent avec d'aussi faibles indices d'intensité de la pauvreté compte tenu de la répartition de la population.

Pour comprendre pourquoi les territoires sont si différents d'un point de vue de la pauvreté monétaire, il faut nous intéresser aux caractéristiques socio-économiques des individus qui y résident ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques d'urbanisation des territoires.

III. Des profils d'allocataires particulièrement touchés par la pauvreté

La ventilation des allocataires par situation familiale montre que deux publics sont plus touchés par la pauvreté : les monoparents et les isolés, qui sont surreprésentés dans la population couverte par les bas revenus.

Graphique 9 – Répartition des personnes couvertes par la Caf et des personnes à bas revenus par situation familiale en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



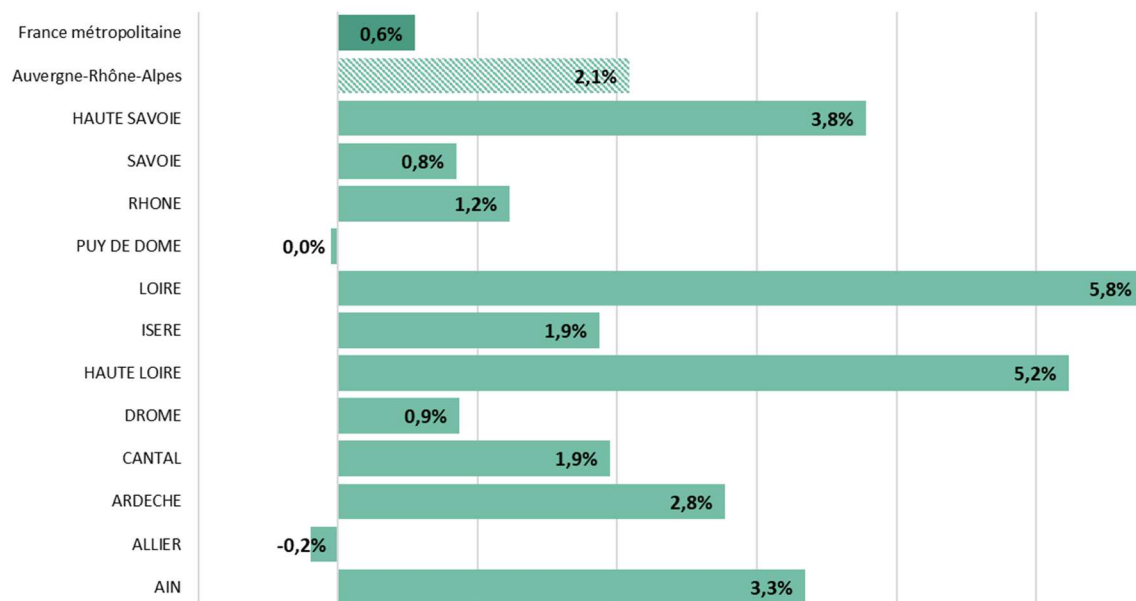
Lecture du graphique : En Auvergne-Rhône-Alpes en 2024, les monoparents représentent 17 % des personnes couvertes par la Caf. Quand on regarde la population couverte par les bas revenus, ce pourcentage passe à 32 % pour les monoparents.

A. Les monoparents, un public en difficulté, de plus en plus nombreux

Le nombre de foyers monoparentaux couverts par la Caf est en hausse significative chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes : + 4 % entre 2021 et 2024 (+ 3 % en France métropolitaine).

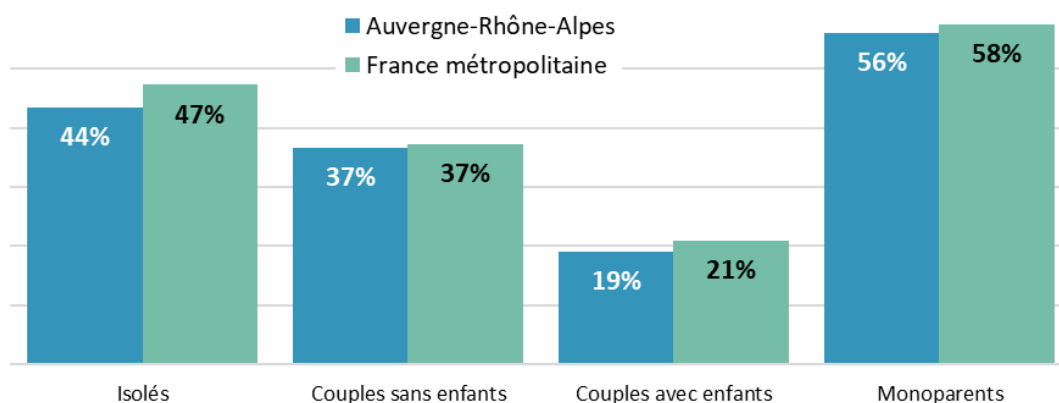
Ceux qui sont à bas revenus sont également en augmentation, de façon plus marquée en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 2 %) qu'en France métropolitaine (+ 0,6 %). Seuls **l'Allier** et **le Puy-de-Dôme** voient leurs nombres de monoparents à bas revenus stagner. Ailleurs, l'augmentation se ressent partout, en particulier dans **la Loire** et **la Haute-Loire**.

Graphique 10 – Évolution du nombre de personnes vivant dans un foyer monoparental Caf à bas revenus entre 2021 et 2024



Lecture du graphique :
En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de personnes vivant dans un foyer monoparental à bas revenus a augmenté de 2,1% entre 2021 et 2024.

Graphique 11 – Répartition des personnes couvertes par la Caf et des personnes à bas revenus par situation familiale en 2024



***Lecture du graphique :** En France métropolitaine en 2024, le taux de bas revenus des monoparents s'élève à 58%, contre 21% pour les couples avec enfants.*

Les 588 800 monoparents de la région sont un profil particulièrement touché par la pauvreté : leur taux de bas revenus atteint 56 % en Auvergne-Rhône-Alpes (58 % en France), alors que seulement 19 % des couples avec enfants sont en situation de bas revenus en 2024. Avec un seul salaire, les ressources d'un foyer monoparental sont forcément moins élevées, et le parent est parfois contraint de travailler moins.

Cette précarité chez les monoparents touche particulièrement les monoparents féminins. Ces dernières sont le modèle majoritaire puisque 91 % des monoparents couverts par la Caf sont des femmes, aussi bien en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France métropolitaine. Parmi les foyers allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes, 55% des foyers monoparentaux féminins sont des foyers à bas revenus contre 45% pour les monoparents masculins. Cette différence peut s'expliquer par l'inégalité des revenus entre hommes et femmes et par le travail à temps partiel, plus fréquent chez les femmes.

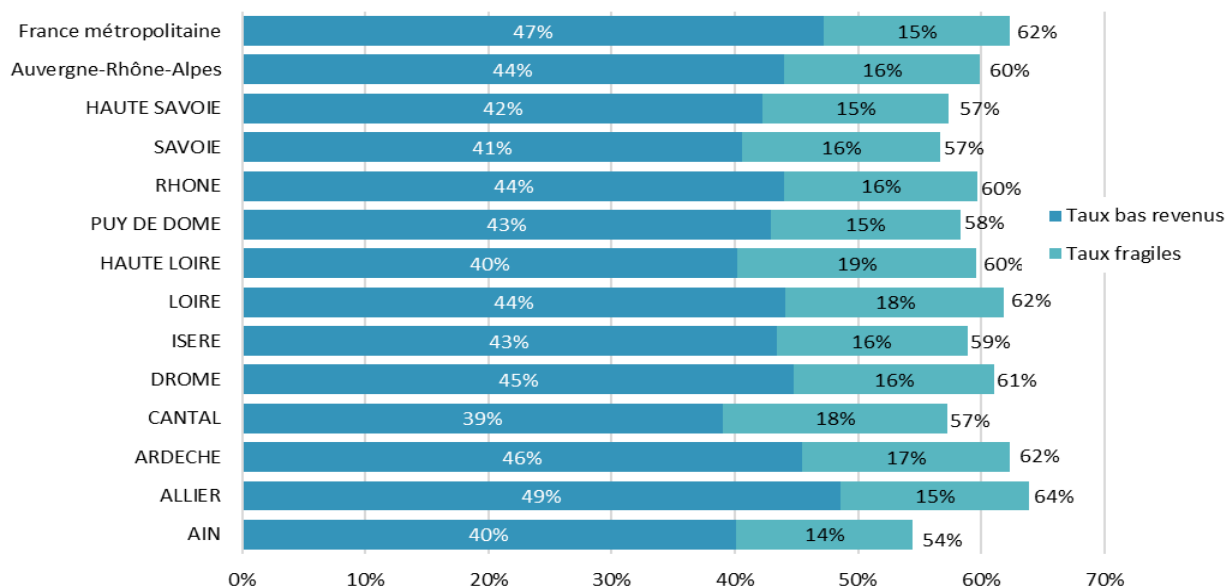
Les foyers monoparentaux féminins sont des publics à haut risque en ce qui concerne la pauvreté.

B. Les isolés sans enfant, profil récurrent de la pauvreté

Les personnes isolées sans enfant sont particulièrement touchées par une situation de pauvreté en 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes avec 234 000 personnes couvertes par un foyer à bas revenus. La région affiche un taux de bas revenus de 44 % pour ces foyers isolés (47 % en France métropolitaine), soit 14 points de plus que l'ensemble des allocataires de la région. Le taux de personnes fragiles est également plus élevé pour les isolés, mais de façon plus mesurée (15 % contre 13 %).

C'est dans les départements du **Cantal**, de **la Haute Loire**, de **la Drôme** et de **l'Ain** que l'on constate une augmentation du nombre de personnes isolées sans enfant à bas revenus entre 2021 et 2024. Au contraire, on observe une baisse du nombre d'allocataires isolés sans enfant à bas revenus dans les départements de **l'Isère**, du **Puy de Dôme** et du **Rhône**.

Graphique 12 – Taux de bas revenus et taux de fragiles des isolés sans enfants en 2024



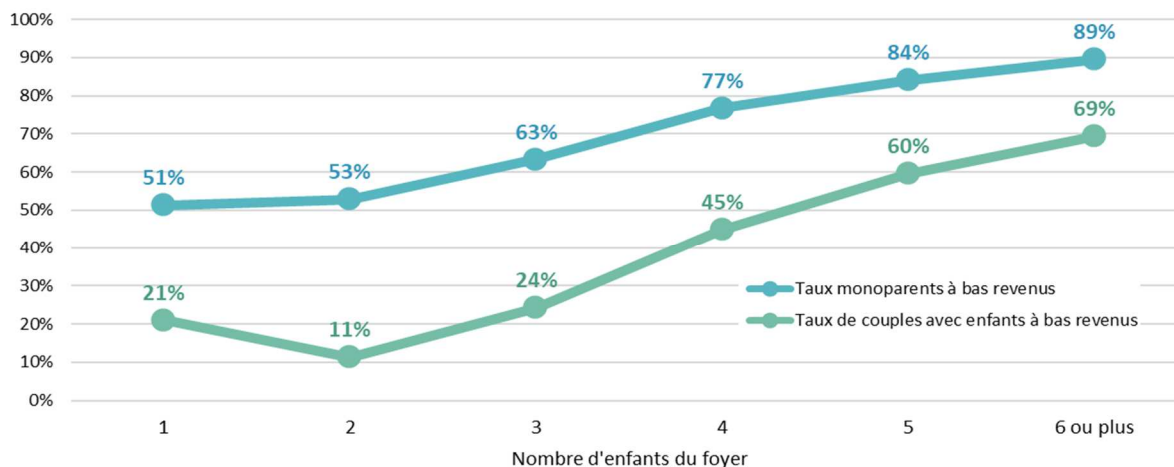
Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, 47 % de la population vivant en foyer allocataire isolé est dans un foyer à bas revenus, et 15 % dans un foyer fragile, soit un total de 62 % dans une situation de précarité pour les foyers isolés.

C. Une pauvreté qui touche les familles nombreuses (3 enfants ou plus)

En Auvergne-Rhône-Alpes, 37% des personnes couvertes par des familles allocataires nombreuses (3 enfants à charge ou plus), sont à bas revenus en 2024 (40% en France métropolitaine).

Ce taux augmente rapidement avec le nombre d'enfants à charge, en particulier pour les familles monoparentales.

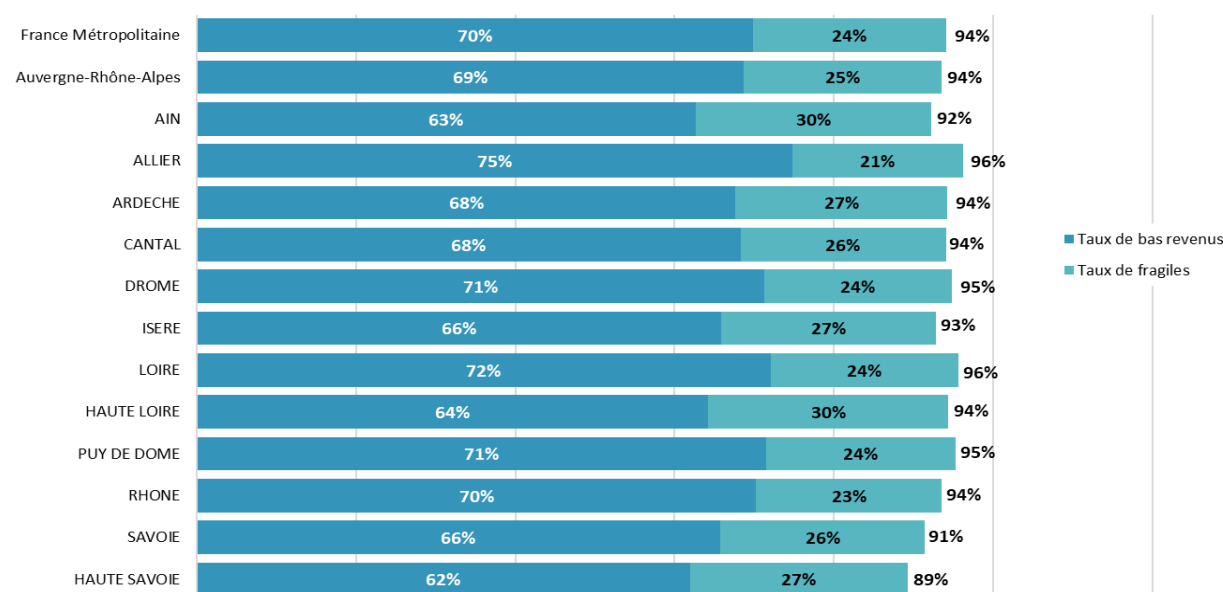
Graphique 13 – Taux de bas revenus selon le nombre d'enfants en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



Lecture du graphique : En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2024, le taux de bas revenus des monoparents avec 1 enfant atteint 51 %. A titre de comparaison, ce taux est de 21 % pour les couples allocataires avec 1 enfant.

En Auvergne-Rhône-Alpes en 2024, 94 % des personnes couvertes par les foyers monoparentaux avec 3 enfants et plus sont dans une situation de précarité, c'est-à-dire sous le seuil de bas revenus ou en situation de fragilité. Sur la région, ce taux varie de 89 % en **Haute-Savoie** à 96 % dans **l'Allier** ou **la Loire**. Le taux « bas revenus + fragiles » s'élève à 90% pour les monoparents avec 3 enfants à charge, 96% pour 4 enfants, et se fixe à 98% pour les foyers monoparentaux avec 5 enfants ou plus.

Graphique 14 – Part des personnes à bas revenus et personnes fragiles parmi la population couverte par les foyers allocataires monoparents avec 3 enfants et plus en 2024



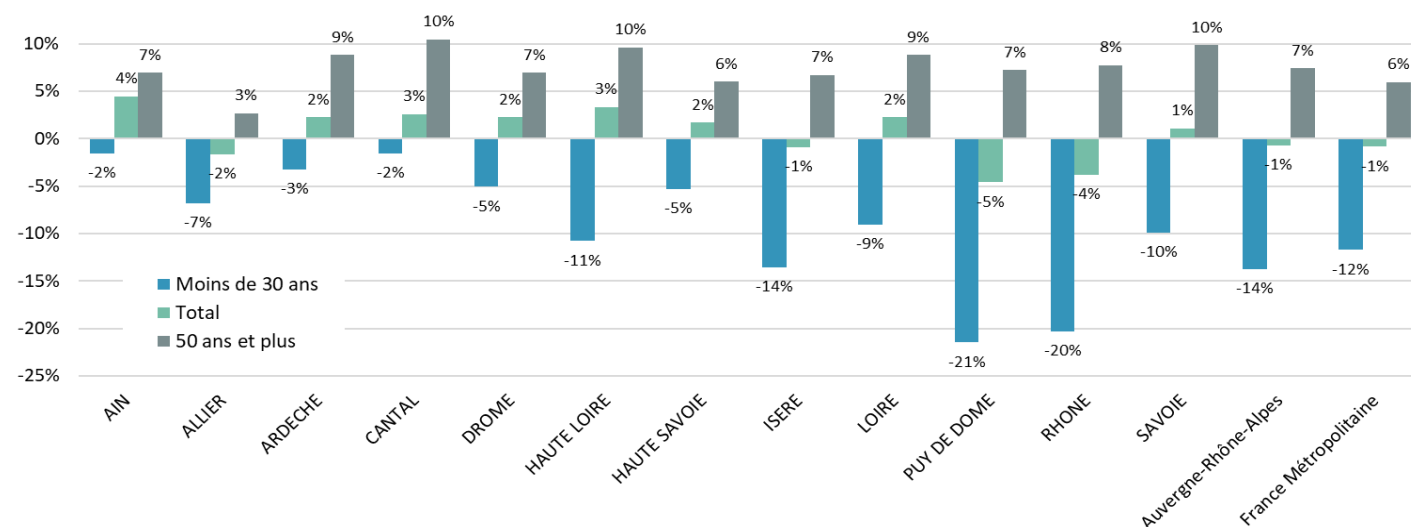
Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, 94 % de la population vivant dans un foyer allocataire monoparental avec 3 enfants et plus est concernée par une situation de précarité.

D. Une augmentation de la pauvreté chez les plus de 50 ans et une amélioration chez les moins de 30 ans

Depuis 2021, une augmentation des allocataires à bas revenus de 50 ans et plus est observée en Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre d'allocataires à bas revenus de plus de 50 ans n'a cessé d'augmenter tous les ans depuis 2021. Il s'élève à 126 000 en 2024, soit 33,7 % des allocataires de plus de 50 ans (374 000) de la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette hausse est d'autant plus marquante dans les départements de la Loire, du Puy de Dôme et du Rhône.

À l'inverse, on remarque une baisse des allocataires de moins de 30 ans à bas revenus sur tous les départements, sur la Région Auvergne Rhône Alpes et sur la France Métropolitaine. Les deux départements pour lesquels cette baisse est la plus importante sont **le Puy-de-Dôme** avec -21 % et **le Rhône** avec -20 %.

Graphique 15 – Évolution des allocataires à bas revenus entre 2021 et 2024 pour certaines tranches d'âge

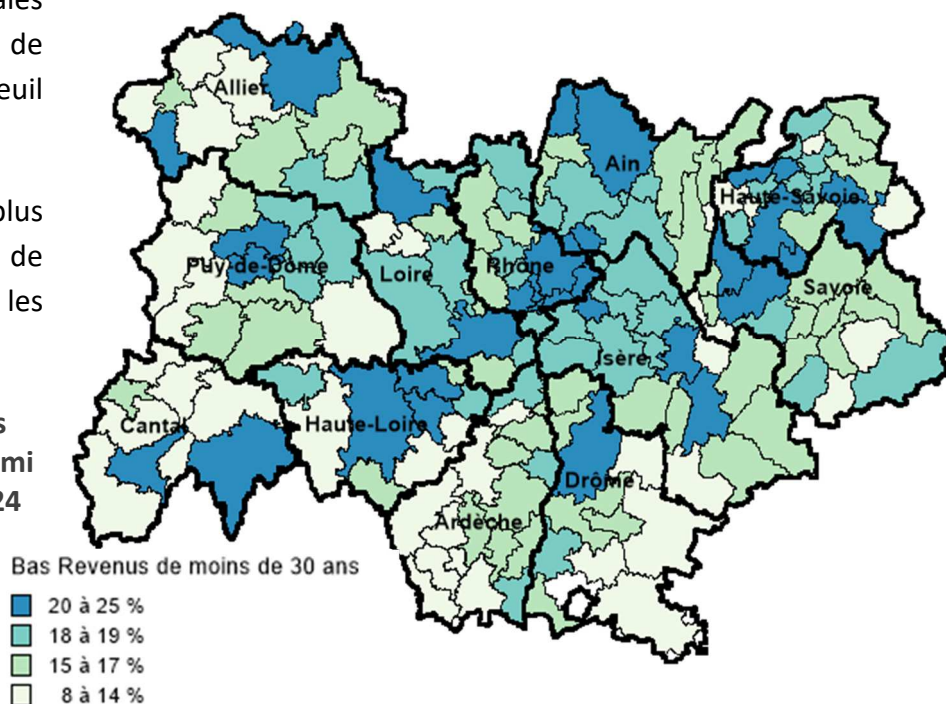


Lecture du graphique : En France métropolitaine, il y a eu entre 2021 et 2024 une baisse des allocataires de moins de 30 ans à bas revenus, et une hausse des allocataires de 50 ans et plus sous le seuil de bas revenus.

Le taux de bas revenus parmi les allocataires de moins de 30 ans est bien moindre que pour l'ensemble de la population. En effet, 30 % des allocataires de la région sont à bas revenus en 2024, alors que seulement 25% des allocataires de moins de 30 ans sont à bas revenus. En revanche, un allocataire fragile sur quatre a moins de 30 ans. Les prestations légales permettent à un grand nombre de jeunes de passer au-dessus du seuil de bas revenus.

Les taux de bas revenus sont plus élevés dans les EPCI urbaines, de façon encore plus marquée chez les jeunes.

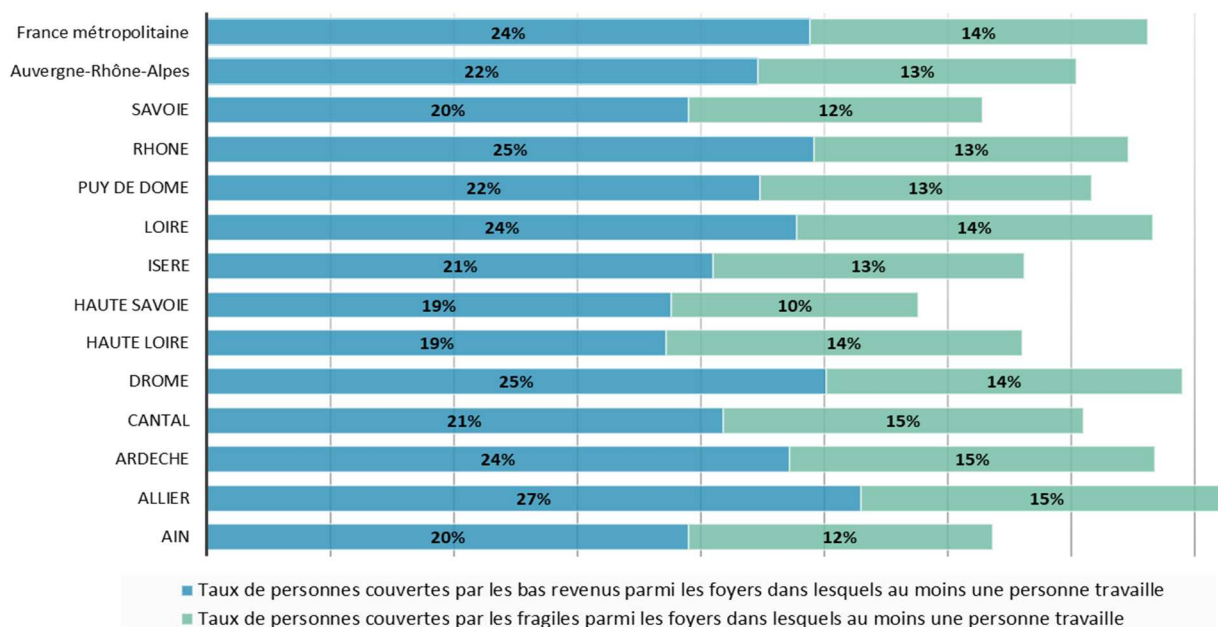
Carte 3 – Part des foyers à bas revenus de moins de 30 ans parmi les foyers à bas revenus en 2024



E. Des travailleurs pauvres qui peinent à se sortir de la précarité

En Auvergne-Rhône-Alpes, 1,1 million de foyers allocataires incluent au moins un actif en emploi.

Graphique 16 – Taux de bas revenus / fragiles dans les foyers où au moins une personne travaille



Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, 38 % des foyers allocataires avec au moins un actif en emploi sont sous le seuil de bas revenus. Ce taux est plus bas en Auvergne-Rhône-Alpes avec 35 %

Parmi eux, 252 000 sont sous le seuil de bas revenus et 148 000 sont fragiles. Ce sont **35 % des foyers** avec au moins un actif en emploi qui sont **dans une situation de précarité**. La situation des actifs est donc plus favorable que celle de l'ensemble des allocataires (43 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 46 % pour la France métropolitaine) mais toutefois non suffisant : dans certains départements comme **l'Allier**, le taux atteint 42%, montrant que le travail n'est pas une protection totale contre la pauvreté.

IV. Une approche géographique sectorielle

A. Le caractère urbain de la pauvreté

Bien que la région Auvergne-Rhône-Alpes ait une répartition entre communes rurales, intermédiaires ou urbaines assez semblable à celle du reste de la France métropolitaine, on observe une disparité parmi les départements.

Classification des communes

Commune urbaine : toutes les communes-centre et autres communes du pôle principal + les communes d'un pôle secondaire ou de la couronne ayant plus de 10 000 habitants

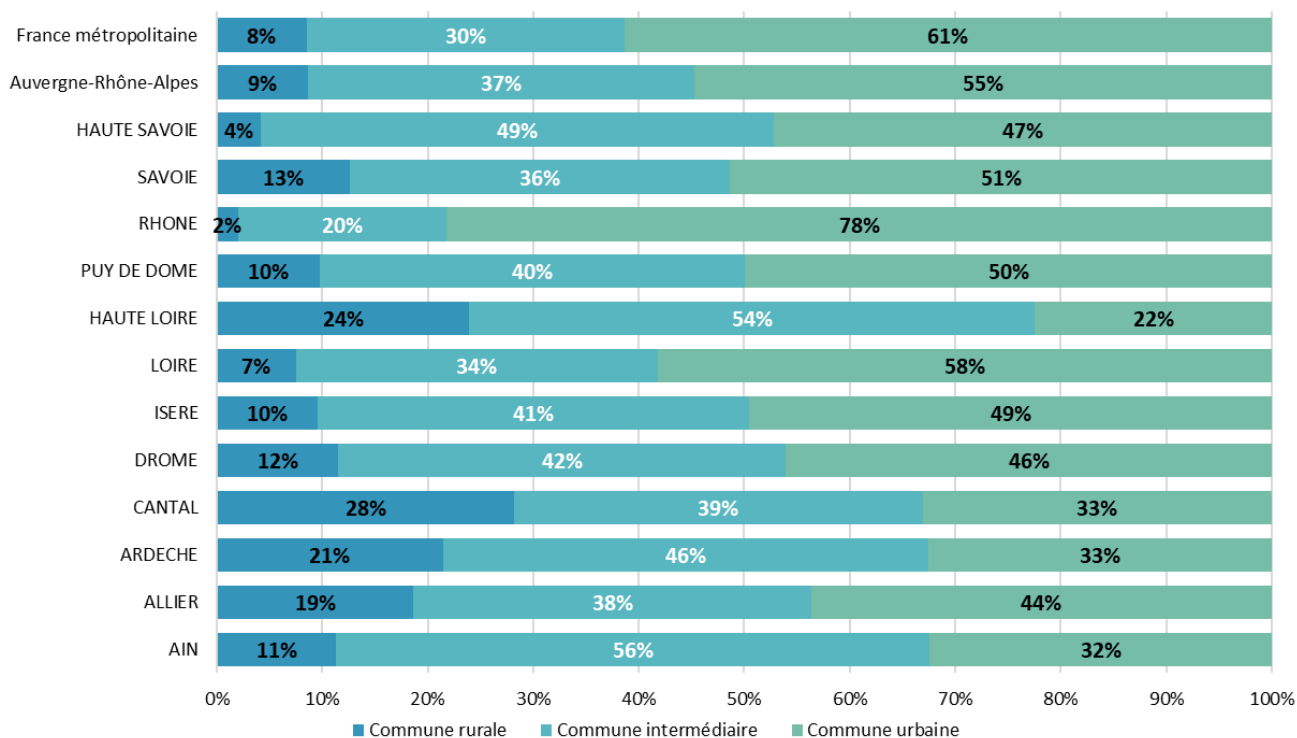
Commune intermédiaire : communes d'un pôle secondaire ou de la couronne ayant entre 500 et 10 000 habitants.

Commune rurale : toutes les communes hors attraction des villes + les communes d'un pôle secondaire ou de la couronne ayant moins de 500 habitants

D'une manière générale, la population allocataire est concentrée dans les communes urbaines, puis intermédiaires.

Certains départements sont très ruraux, comme **le Cantal**, **la Haute-Loire** et **l'Ardèche**, avec un allocataire sur quatre vivant à la campagne. A l'inverse, d'autres départements sont bien plus urbains, comme **le Rhône** et **la Haute-Savoie**, avec plus de 95% d'allocataires habitant dans une commune intermédiaire ou urbaine.

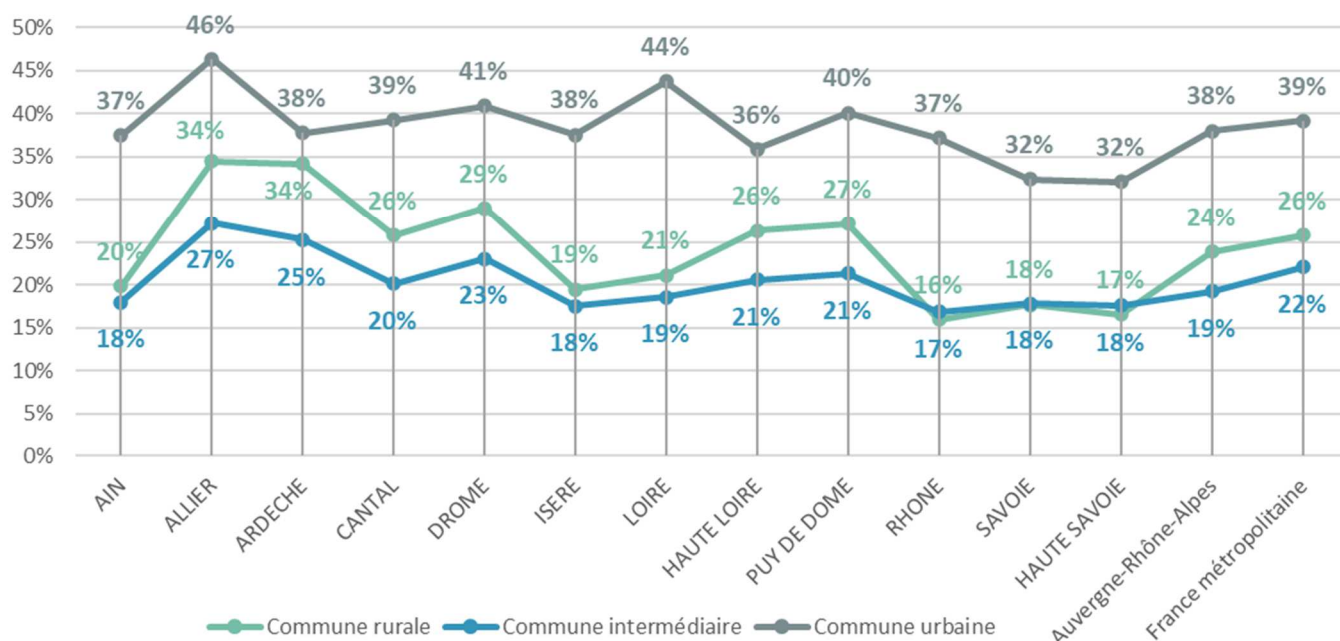
Graphique 17 – Répartition des allocataires par type de communes en 2024



Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, 8 % des foyers allocataires se situent en commune rurale, 30 % en commune intermédiaire, et 61 % en commune urbaine.

Les personnes en situation de pauvreté sont proportionnellement plus nombreuses dans les communes urbaines qu'ailleurs dans le département. Avec 38 % d'allocataires sous le seuil de bas revenus en 2024, c'est 19 points de plus que dans les communes intermédiaires et 14 points de plus que dans les communes rurales.

Graphique 18 – Taux de bas revenus par type de communes en 2024

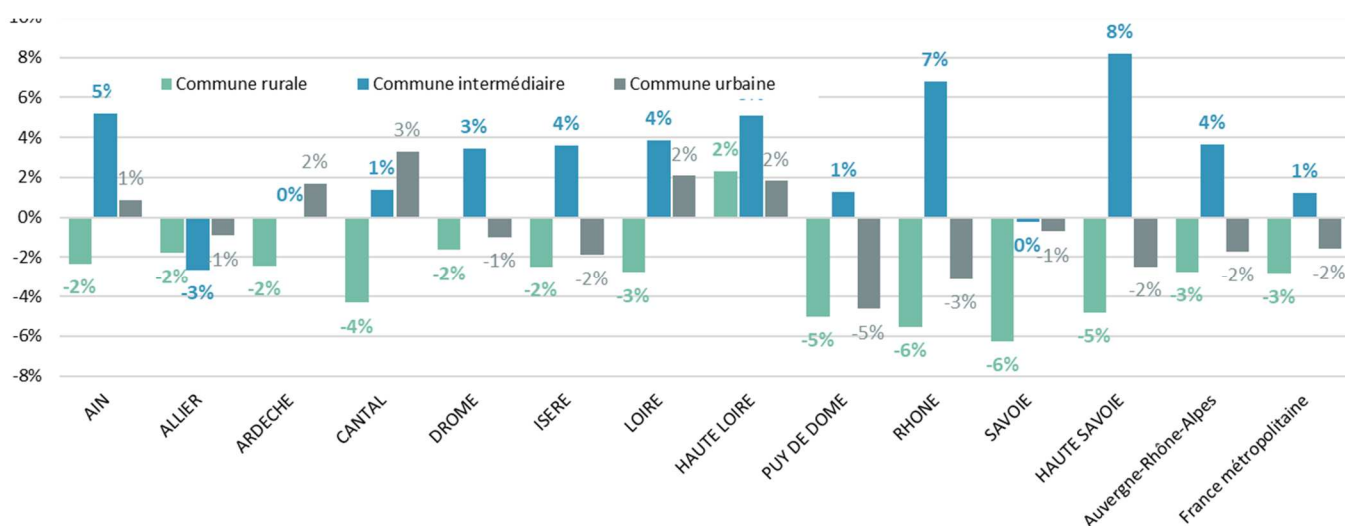


Lecture du graphique : En France métropolitaine en 2024, 39 % des allocataires d'une commune urbaine sont à bas revenus.

Le nombre d'allocataires à bas revenus est en recul dans les communes rurales (-3 % en Auvergne-Rhône-Alpes), pour quasiment tous les départements, en particulier en **Savoie, Haute-Savoie, dans le Rhône et le Puy-de-Dôme**.

A l'inverse, les communes intermédiaires voient leur nombre d'allocataires à bas revenus augmenter.

Graphique 19 – Évolution des allocataires bas revenus par type de communes entre 2021 et 2024



Lecture du graphique : En France métropolitaine le nombre d'allocataires à bas revenus a baissé de 3 % entre 2021 et 2024 dans les communes rurales, et a augmenté de 1 % dans les communes intermédiaires.

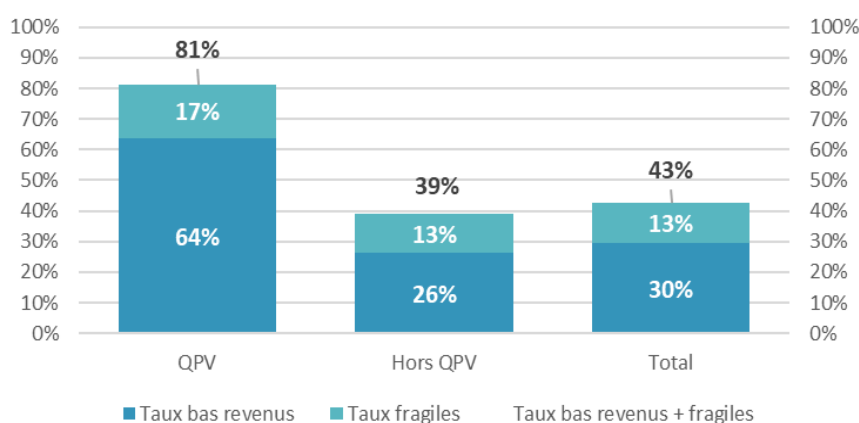
B. Zoom sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Il y a 145 Quartiers Prioritaires politique de la Ville (QPV) en Auvergne-Rhône-Alpes selon le nouveau découpage de 2024.

Pour les 13 plus peuplés d'entre eux, les prestations des Caf couvrent plus de 5 000 habitants chacun. Sept de ces QPV se situent dans **le Rhône**.

Les 2 QPV avec le plus d'allocataires sont « Minguettes Clochettes » à Saint Fons/Vénissieux, avec 16 600 personnes couvertes, et « Grande Île » à Vaulx en Velin avec 15 900 personnes couvertes.

Graphique 20 – Taux de bas revenus et taux de fragiles en QPV et hors QPV en 2024



On remarque un taux de population précaire (bas revenus et fragiles) deux fois plus élevé en QPV (81 %) que hors QPV (39 %).

Les QPV regroupent plus de familles avec enfants que dans les autres territoires.

Lecture du graphique : 80 % des habitants allocataires des QPV sont en situation de précarité, contre 40 % de ceux qui n'habitent pas en quartier prioritaire politique de la ville.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les QPV affichent une différence de niveau de vie entre les 25 % les plus aisés et les 25 % les plus démunis de 700€ au total, contre 1 000€ en Auvergne-Rhône-Alpes. Neuf d'entre ont un écart inférieur à 600 €. L'écart interquartile le plus bas est à 544 €, dans le quartier de « Bien Assis » à Montluçon dans **l'Allier**.

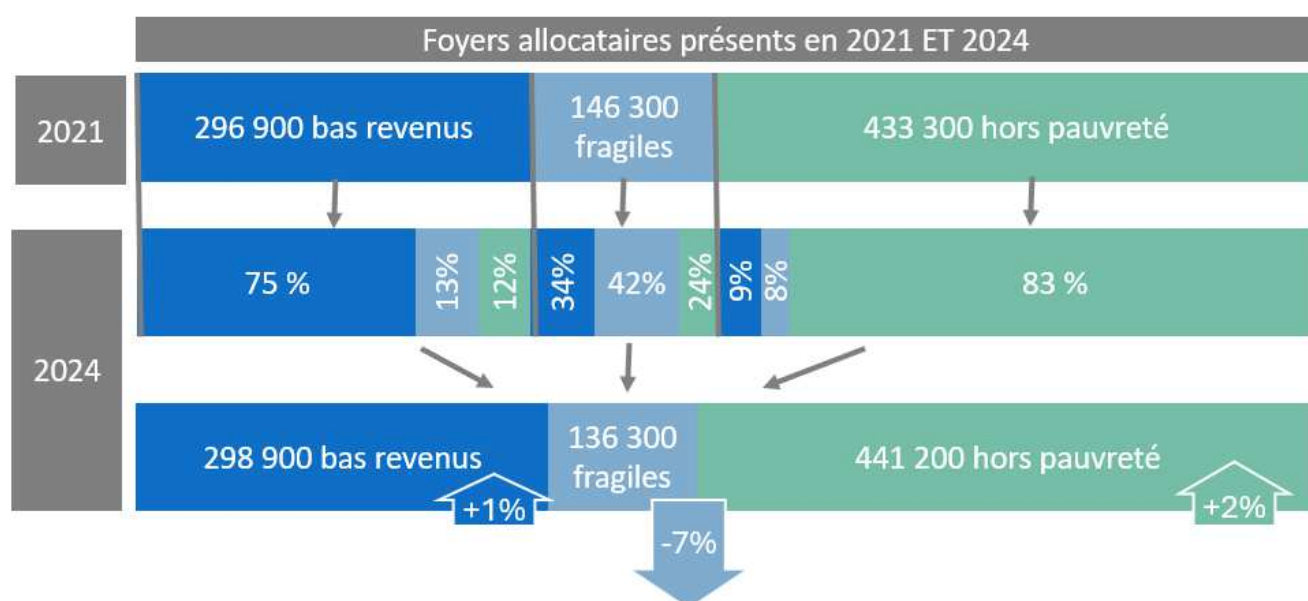
Parmi les QPV, le taux de bas revenus le plus bas est à 47 % dans le quartier de « Les Perouses Compassion » à Brignais dans **le Rhône**. Il y a 26 QPV pour lesquels ce taux dépasse 70 %. C'est le quartier « Bien Assis » à Montluçon dans **l'Allier** pour lequel ce taux est le plus haut, avec 81 %.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville ont une intensité de pauvreté égale à 0,31 au total, contre 0,27 hors QPV. 12 d'entre eux ont une intensité supérieure ou égale à 0,35. Deux QPV affichent même une intensité égale à 0,38 : « Polygone » à Valence, « Bien Assis » à Montluçon et « Cités Sociales de Gerland » à Lyon.

V. Une difficulté pour les allocataires à bas revenus à sortir de la précarité

Pour illustrer cette difficulté des allocataires à bas revenus à sortir de la précarité, prenons le groupe de foyers allocataires présents aussi bien en 2021 qu'en 2024 pour connaître leurs trajectoires (875 000 allocataires, soit 2,6 millions de personnes couvertes). Cela représente 56 % du total des foyers allocataires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Graphique 21 – Évolution des foyers allocataires présents en 2021 et 2024



Sur ces 875 000 foyers allocataires, 296 900 étaient à **bas revenus** en 2021, soit 34 %.

Trois quarts d'entre eux le sont restés en 2024, 13 % sont passés en situation de fragilité et 12 % sont sortis de la précarité (dans **l'Allier**, qui est un département particulièrement touché par la pauvreté, 77 % le sont restés en 2024, 11 % sont passés en situation de fragilité et 12 % sont sortis de leur situation de pauvreté).

Chez les allocataires **fragiles**, la situation peut basculer rapidement : parmi les 146 300 allocataires fragiles en 2021, 42 % sont restés en situation de fragilité en 2024, 34 % sont passés en situation de bas revenus et 24 % seulement sont sortis de toute situation de précarité. Les allocataires fragiles basculant dans une situation de pauvreté sont plus nombreux que ceux qui se sortent de leur situation de précarité.

Parmi les 433 300 allocataires **en dehors d'une situation de précarité** en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes, 83 % le sont toujours en 2024, 9 % sont passés en situation de bas revenus et 8 % en situation de fragilité.

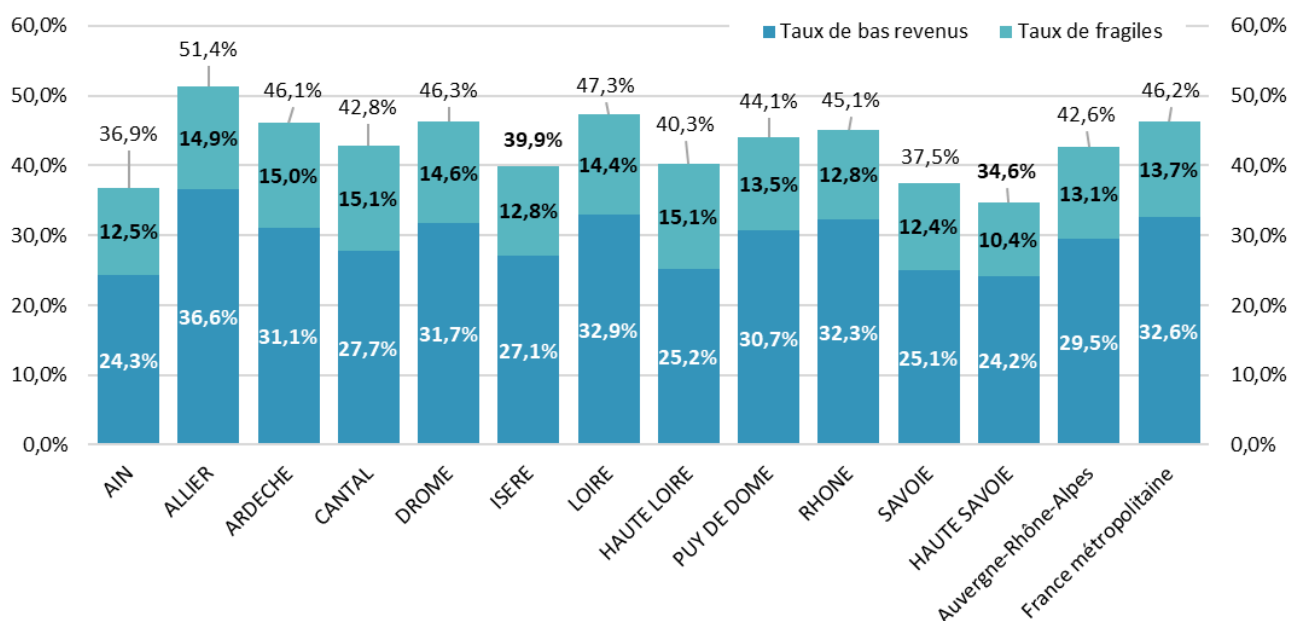
Au total, le nombre d'allocataires à bas revenus a légèrement augmenté (+ 1 %), mais le nombre de fragiles a réussi à baisser significativement, pour permettre une hausse du nombre d'allocataires sans situation de précarité ou pauvreté.

VI. Effets de la redistribution sur la pauvreté

Sur les 3,5 millions de personnes couvertes par des prestations légales en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024, un peu plus d'1 million vivent dans des foyers à bas revenus, soit 29,5 %, et 462 200 dans des foyers dits fragiles, soit 13,1 % d'entre eux.

Les foyers fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus uniquement grâce aux prestations légales, on en déduit donc que ces dernières **réduisent la pauvreté de 13,1 points** en la faisant passer de 42,6 % à 29,5 %. Ce sont donc **plus de 400 000 personnes pour lesquelles l'effet redistributif permet de s'éloigner de la pauvreté**.

Graphique 22 – Taux de bas revenus et taux de fragiles en 2024



Lecture du graphique : En France métropolitaine, 46,2 % des allocataires sont en situation de pauvreté ou de précarité : une personne couverte sur trois habite dans un foyer à bas revenus, et 13,7 % dans un foyer fragile.

Le **Cantal**, l'**Ardèche**, l'**Allier** et la **Haute-Loire** sont les départements qui bénéficient le plus de la redistribution. Le département le moins impacté est la **Haute-Savoie**, particulièrement riche compte tenu de sa situation économique, mais également avec les plus grandes inégalités de niveaux de vie. L'effet de la redistribution est tout de même de 10,4 points.

Avec les prestations légales, le niveau de vie médian des foyers à bas revenus s'élève à 941 € mensuels en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024. L'intensité de pauvreté de ces foyers est égale à 0,28 en région Auvergne-Rhône-Alpes, contre 0,29 en France métropolitaine.

Si l'on englobe les foyers à bas revenus et les fragiles sans les prestations légales, le niveau de vie médian de

cette population s'élève à seulement 601 € mensuels, donnant une intensité de pauvreté égale à 0,54 (550 € au niveau national, pour une intensité de pauvreté à 0,58). Après ajout des prestations légales, les fragiles passent au-dessus du seuil de bas revenus.

Territoire	Intensité de la pauvreté		
	Avant redistribution	Après redistribution	Delta
AIN	0,456	0,244	-21,2 pt
ALLIER	0,641	0,303	-33,8 pt
ARDECHE	0,515	0,255	-26,0 pt
CANTAL	0,510	0,236	-27,4 pt
DROME	0,519	0,259	-26,0 pt
ISERE	0,516	0,268	-24,8 pt
LOIRE	0,562	0,290	-27,2 pt
HAUTE LOIRE	0,493	0,230	-26,3 pt
PUY DE DOME	0,560	0,297	-26,3 pt
RHONE	0,581	0,303	-27,8 pt
SAVOIE	0,478	0,262	-21,7 pt
HAUTE SAVOIE	0,495	0,273	-22,2 pt
Auvergne-Rhône-Alpes	0,540	0,280	-26,0 pt
France métropolitaine	0,579	0,293	-28,6 pt

Les prestations légales permettent donc de réduire l'intensité de pauvreté de 26 points en Auvergne-Rhône-Alpes, et 28,6 points en France métropolitaine. Cette différence d'intensité est particulièrement ressentie dans l'**Allier**, où les prestations légales font varier l'indicateur d'intensité de 0,641 à 0,303, soit près de 34 points de différence.

Ces réductions dues à la présence seules des prestations démontrent que ces dernières participent bel et bien à la lutte contre la pauvreté.